

DÉCEMBRE 2021



BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi de 10h 30 à 12 h
☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et mercredi
De 14h à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30
☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr
Site Internet : www.aigre.fr
Page Facebook : MairieAigre

LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

LE MAIRE

Renaud COMBAUD

LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'attractivité du territoire
Christophe TIPHONNET, chargé du cadre de vie
Sylvie BRIS, chargée des affaires scolaires et des ressources humaines
Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'animation du territoire
Carole DUTRIEUX, chargée des solidarités
Tanguy GAILLARD, chargé des finances et de l'environnement

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Christian MEGRET - Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION
Nicole DELUSSET - Nathalie RENARD - Marie JARRY - Damien TRILLAUD - Emillie ROUX - Hugues CLÉMENT - Guillaume DENIS - Dominique HYVERNAUD-PINEAU - Patricia RANOUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD - Christophe TYRÉ

LE MOT DU MAIRE



Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

L'année 2021 se termine, et elle aura malheureusement été semblable à 2020 : COVID, COVID, et... COVID !

A cette occasion, permettez-moi, tout simplement, de dire MERCI. Merci aux professionnels de santé, mobilisés dans la gestion de cette crise depuis le début, particulièrement sollicités pour les tests et la vaccination, accompagnés par les bénévoles engagés au sein du Centre de vaccination. Merci à tous ceux qui, par leur métier, sont en contact quotidien avec les malades, ou exposés, dans nos écoles, dans les accueils de loisirs, dans les EHPAD, etc... et la liste n'est pas exhaustive ! Merci à nos associations, qui essayent, malgré des protocoles complexes, de maintenir leurs activités et l'animation de notre territoire.

Merci à vous tous, enfin. Depuis deux ans, nous sommes dans une crise complexe, anxiogène. Mais ces mois compliqués ont aussi vu de beaux moments de solidarité, le plaisir de renouer des liens parfois distendus. Le moral n'est pas toujours au beau fixe, alors profitons des quelques moments de convivialité que nous pouvons passer avec notre famille, nos amis.

Et allons de l'avant !

Vous découvrirez dans ce bulletin les actualités des mois passés, et les perspectives à venir. A cette occasion, votre journal municipal « Le Petit Mairat au fil de l'Osme » fait d'ailleurs peau neuve, avec une nouvelle mise en page, et une impression confiée à un imprimeur local (entreprise Joulé à Mansle), afin d'optimiser le temps et les moyens consacrés à sa préparation. Nous espérons tous que cette nouvelle version du bulletin vous plaira.

Votre municipalité a le plaisir de vous annoncer que nous allons organiser, en partenariat avec l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB), des séances de cinéma à compter de janvier, chaque deuxième mercredi du mois à 14h30 à la salle des fêtes d'Aigre. Accessibles à tous sans réservation, elles seront au tarif de 5€. Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Après le distributeur de billets, c'est l'Espace France Services qui va ouvrir ses portes au premier semestre, dans le bâtiment de l'ancienne Quincaillerie Dard. Dans ce lieu, ouvert 24 heures par semaine minimum, vous retrouverez un agent qui sera à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, notamment les démarches sur internet. Des permanences seront également réalisées par la CAF, la MSA, Pôle emploi, les impôts, etc.

Nos autres projets structurants se poursuivent : réouverture du bar « La Cagouille » à Villejésus, aménagement du secteur de l'Eglise à Aigre, rénovation thermique des bâtiments communaux, lotissement «Valtaud» à Villejésus, création d'un accès au bâtiment des services techniques, réalisation d'un domicile groupé pour personnes âgées, fléchage et balisage de chemins de randonnée, etc... Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront d'organiser des réunions publiques afin d'échanger sur les perspectives à venir pour notre belle commune nouvelle.

D'ici là, prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

A tous, et au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et agents communaux, je vous souhaite de belles fêtes de Noël, et tous mes vœux de santé, joie et prospérité pour la nouvelle année !

*Renaud Combaud
Maire d'Aigre*

Compte-rendu du 2 Juillet 2021

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 4 juin 2021.

ATTRACTIVITÉ

Projet d'aménagement du lotissement VALTAUD – Approbation du programme et de l'enveloppe estimative de l'opération

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs d'aménagement d'un lotissement à Villejésus (dit « Lotissement Valtaud ») :

- ✓ Engager une politique globale d'accueil de nouvelles populations au sein de la commune, afin de favoriser l'attractivité de celle-ci,
- ✓ Offrir un cadre de vie agréable et sain,
- ✓ S'inscrire dans la dynamique du développement durable.

Le Maire précise que le projet initial remontait à une dizaine d'années.

Il indique que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 321 200 € HT et que, par ailleurs, la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le seul accès de ce lotissement se ferait par la rue de la Croix du Perret. Il comporterait une dizaine de lots. Un cheminement piéton sera créé pour relier le lotissement à la Route des Cagouilles.

Un cheminement par les jardins de la maison Valtaud sera également créé (échanges en cours avec les propriétaires – l'Union Rempart – et l'association L'Assise).

Christophe Tyré précise que le bureau d'étude BETG a déjà travaillé sur ce dossier, et regrette qu'une consultation soit lancée pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale dans le cadre de la commande publique.

Le Maire propose d'approuver la réalisation du lotissement, d'adopter le programme de l'opération, d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, et de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable (avis favorable - 3 abstentions).

Étude de l'appareil commercial d'Aigre – Versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes Cœur de Charente

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la communauté de communes porte avec la Chambre de commerces et d'industrie la réalisation d'une étude de l'appareil commercial des centralités du territoire, dont une étude portant sur la commune d'Aigre pour un montant de 13 000€. Celle-ci devrait être lancée en septembre

Une fois les subventions déduites, il est proposé une contribution de la commune d'Aigre sous forme de fonds de concours, à hauteur de 2 600€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement du fonds de concours à la CDC Cœur de Charente.

Espace France Services – Présentation des plans – Validation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la sélection de M. Nicolas Genaud comme architecte, dans le cadre de la procédure pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'Espace France Services.

A la suite de plusieurs rencontres avec l'architecte, il présente au conseil municipal la proposition de plan d'aménagement de l'Espace France Services. L'Espace France services devrait ouvrir début 2022. Le Maire précise que l'espace France Services devra être ouvert au minimum 24 heures par semaine et bénéficiera d'une aide financière de l'Etat de 30 000 € par an pour le recrutement d'une personne.

Brigitte Fouré informe les élus que le distributeur automatique de billets sera mis en service début août.

Point d'étape : Convention avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine Projet de reprise « La Cagouille »

La commune souhaite accompagner l'installation d'un nouveau commerce dans le bourg de Villejésus. Pour mener à bien ce projet, la collectivité a sollicité l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) afin de faire l'acquisition du bien situé Place de l'Église à Villejésus (le restaurant « La Cagouille »). Après un premier refus de la propriétaire actuelle à la suite de l'offre faite par l'EPFNA, et après avis de la commission « attractivité », l'EPFNA a fait une nouvelle proposition d'acquisition à hauteur de 140 000€, avec un accueil favorable de la propriétaire. Brigitte Fouré indique qu'elle va échanger avec la propriétaire à ce sujet.

Il est précisé que le porteur de projet se chargera de l'achat du fonds de commerce.

Avis sur le projet éolien de la Commune de Marcillac-Lanville

La société Abowind a informé la commune d'Aigre qu'elle porte un projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Marcillac-Lanville, à proximité de la commune d'Aigre (en limite avec Aizet).

Tous les renseignements se trouvent sur le site internet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/marcillac-lanville.html>

Les élus municipaux se positionnent contre ce projet éolien (20 contre – 1 pour).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Aménagement des abords de l'église – Demande d'effacement de réseaux au SDEG

L'effacement des réseaux consiste à incorporer l'ensemble des ouvrages électriques et de communications électroniques dans l'environnement selon des techniques dites « discrètes ». Celles-ci reposent sur l'utilisation de câbles sur façades ou souterrains, de postes de transformation en cabine et de coffrets électriques conçus dans un souci d'intégration esthétique.

Le SDEG 16 réalise les travaux et les subventionne, après acceptation des dossiers par le Comité Départemental d'Effacement des Réseaux.

Le Maire propose de solliciter l'effacement des réseaux dans la rue de l'église dans le cadre du projet d'aménagement des abords de l'église. Avis favorable.

Présentation du projet d'aménagement d'Aizet porté par la commune de Marcillac-Lanville

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie présentent le projet d'aménagement d'Aizet porté par la commune de Marcillac-Lanville. Une partie des aménagements étant prévus sur la commune d'Aigre, ils sollicitent l'avis du Conseil municipal sur les travaux prévus par la commune de Marcillac-Lanville : coussin berlinois, chicane, zone 30.

Le conseil municipal se prononce contre la mise en place d'un coussin berlinois avec rétrécisseur, et souhaite que d'autres aménagements soient étudiés pour la sécurisation de cette route côté Aigre. La zone 30 débutera à Aizet sur la commune de Marcillac.

DM aménagement de voirie Avenue du 8 mai 1945

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie rappellent la validation, lors du précédent conseil municipal, des travaux concernant l'aménagement de l'entrée d'Aigre (av du 8 mai) dans le cadre de l'ouverture de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise.

Une ligne de crédits a été ouverte au budget à hauteur de 30 000€. Au regard du devis final, il convient de compléter cette ligne à hauteur de 5 000€. Avis favorable.

Le Maire précise que le panneau d'entrée d'agglomération va être implanté plus haut.

Acquisition du broyeur de la Communauté de Communes Cœur de Charente

L'ancien broyeur de la communauté de communes d'Aigre est en vente ; la commune d'Aigre et le SMABACAB ont fait part de leur intérêt. La communauté de communes propose de le vendre pour 7000 €. Le Maire demande l'avis du conseil municipal. Une enchère au nom de la seule commune d'Aigre sera faite à 7001€.

Candidature de la commune au label « Ville Prudente »

Le Maire rappelle la préoccupation des habitants et des élus pour la sécurité routière, et les actions engagées par la municipalité (radar pédagogique, étude d'aménagements en lien avec le Conseil départemental, etc).

Depuis de nombreuses années, l'association Prévention Routière valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière. L'association Prévention Routière a décidé de lancer le Label Ville Prudente, afin de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières.

Emilie Roux, conseillère municipale déléguée à la Prévention routière présente le dossier : action pour les seniors, communication dans le bulletin municipal, actions de prévention, étude sur des aménagements routiers... Avis favorable du conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES

Travaux école élémentaire

Pour mener à bien les travaux provisoires d'aménagement évoqués lors de la réunion du 24 juin 2021 à l'école élémentaire, il convient d'ouvrir une ligne de crédits dédiée.

Avis favorable pour une ligne de crédits à hauteur de 5000 €.

Validation du voyage scolaire de l'école de Fouqueure

Le Président du SIVOS Fouqueure-Bessé-Tusson-Villejésus a informé le conseil municipal d'Aigre que la directrice de l'école demande une subvention pour un voyage de fin d'année d'une journée.

Le Comité syndical a décidé d'accorder une subvention de 200 € sous réserve de l'accord de chaque conseil municipal des communes membres. Le conseil valide le projet.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Convention sport santé

Le Maire présente le projet co-porté par une association et le Tennis Club d'Aigre pour une convention « sport santé ». Le nouvel enseignant de tennis propose des cours adaptés et ouverts à tous, avec une volonté de créer des liens vers les écoles, les EHPAD...

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour modifier par conséquent la convention de mise à disposition des terrains de tennis, et pour signer une convention dans ce cadre. Accord du Conseil.

SOLIDARITÉS

Avancement du projet de logement d'urgence

La Maire-Adjointe présente les échanges en cours avec l'association AFUS 16 pour la création d'un logement d'urgence.

Elle rappelle que le préfabriqué qui sert à titre provisoire, et qui était précédemment placé dans le Parc des Charmilles, a été déplacé à côté de l'atelier communal à Villejésus.

Elle fait part des échanges avec le directeur de l'AFUS 16, concernant la création d'une halte de nuit, dans des conditions très encadrées. Le logement doit être décent et sécurisant. Un espace dans le futur atelier communal pourrait être aménagé. A suivre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Règlement intérieur du Conseil Municipal

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu que ces dispositions s'appliquent aux communes de 1000 habitants et plus.

L'objet du règlement intérieur est de fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

Lignes directrices de gestion

Conformément au décret n° 2019-1265 du 29/11/2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente arrête, après avis du Comité Technique, les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne, pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics affiliés. Le Maire présente ces Lignes directrices de gestion.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire fait état de plusieurs événements à venir : ouverture au public du Parc des Charmilles le 14 juillet ; soirée du 17 juillet « Chez Marie Valtaud » ; animations du 15 août par « Jeunesse et Loisirs » à Villejésus.
- ✓ Le Maire demande aux conseillers leur avis concernant des demandes de location du Parc des Charmilles. Les élus souhaitent que soit établie une convention de mise à disposition, en demandant notamment une attestation d'assurance.
- ✓ De nombreux chats et chiens abandonnés ont encore été recensés. Des problèmes de déjections canines ont été signalés dans plusieurs endroits (notamment rue des Orgougnés, rue du Pont Boursier, Le Redour), le Maire a fait des courriers aux riverains et invite chacun à rester maître de son animal.
- ✓ Les deux voitures ventouses, pour lesquelles la commune avait engagé la procédure, seront enlevées lundi.
- ✓ Concernant nos locations, le Maire informe que le bail avec Habrioux (ancien logement de la bibliothèque) devrait débuter en octobre. Les locataires du 1 rue du Pensionnat Laroque rendent leur bail au 22/07, les locataires du 29 Grand Rue le 30/09.

- ✓ En ce qui concerne les agents : deux contrats aidés (PEC) vont être recrutés pour les écoles, un à l'école maternelle par le SIVOS, un à l'école élémentaire par la commune. Le jury pour le « Volontaire territorial en administration » est en cours. A la suite de l'arrêt maladie de M. Cédric Varlet, un contrat aidé (PEC) a été pourvu pour 6 mois par M. Robin Doyen. Des heures complémentaires ont été proposées à Mme Laurence Dilhac pour accompagner l'équipe « espaces verts ». Il y a eu une dizaine de réponses des jeunes de la commune pour les « jobs d'été », qui seront accueillis sur juillet et août.
- ✓ La commune historique de Villejésus est propriétaire de la parcelle ZB 240 sur la commune de Marcillac-Lanville (derrière le Moulin de Cholet), qui est un jardin. Le voisin serait acheteur. Avis favorable du conseil, le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- ✓ ENEDIS a sollicité la commune pour une permission de voirie, pour le déploiement de câbles pour les éoliennes de Saint-Fraigne. Ils proposaient le passage des câbles dans le bourg d'Aigre, le Maire et le Maire-Adjoint ont donc demandé à ce qu'une alternative soit étudiée. Un trajet alternatif qui contourne Aigre a donc été validé, avec une redevance au mètre linéaire.
- ✓ Le Maire a demandé à l'assurance de saisir un avocat dans deux affaires en cours : chemin rural de Crève-Cœur et procédure sur un bâtiment en ruine rue Basse (propriété Camus).
- ✓ Le bulletin communal et le bulletin communautaire seront à distribuer d'ici 15 jours. En tant que directeur de la publication, le Maire a reçu le bulletin d'expression de l'opposition. Il regrette le ton polémique et les propos inexacts qui feront l'objet d'un droit de réponse. Il appelle les membres du conseil à travailler ensemble dans l'intérêt de la commune et des habitants.
- ✓ Le Maire félicite Brigitte Fouré pour sa réélection en tant que Conseillère Départementale, en binôme avec Fabrice Geoffroy.
- ✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 septembre.

Compte-rendu du 10 septembre 2021

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 24 juin et du 2 juillet 2021.

ATTRACTIVITÉ

Point d'information sur le projet d'aménagement du lotissement « Valtaud »

L'ATD a préparé le dossier de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre, dans le cadre d'un marché en procédure adaptée. Une visite de site est obligatoire, le délai de réponse sera d'environ 40 jours. Brigitte Fouré présente au Conseil Municipal les critères de sélection énumérés dans le règlement de consultation.

Point d'information sur le distributeur automatique de billets et l'espace France services

Le distributeur est en fonctionnement depuis mi-août, avec une indisponibilité les premiers jours liée à l'initialisation (ce qui est habituel pour toute installation d'un distributeur). La Société LOOMIS a transmis les statistiques des retraits depuis la mise en service du distributeur : environ une trentaine de retraits par jour, et une soixantaine les jours de marché. L'inauguration du distributeur est prévue le jeudi 16 septembre à 11 heures. Le Maire renouvelle ses remerciements au Crédit agricole, partenaire financier de l'opération.

Le permis de construire de l'Espace France Services a été déposé le 6 août dernier. L'Espace France Service étant classé en ERP, le délai d'instruction est fixé à 5 mois, une réponse est espérée au bout de deux mois environ. L'architecte prépare le dossier de consultation des entreprises

Organisation d'une balade thermographique avec le CAUE

Le principe d'une balade thermographique consiste en une déambulation nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique, suivie d'une séance publique de questions-réponses en salle sur la rénovation thermique, animée par un conseiller info-énergie du CAUE. La commune d'Aigre s'était inscrite dans cette démarche en 2020. La balade avait été reportée en raison de la crise sanitaire.

Il est proposé de candidater pour l'organisation d'une balade thermographique à Aigre en fin d'année 2021. Accord du Conseil Municipal.

Préparation du marché des producteurs du 17 septembre

Le premier marché de producteurs d'Aigre aura lieu au Parc des charmilles, vendredi 17 septembre. Il est organisé en partenariat avec le Comité Foire. Plus de vingt producteurs seront présents ainsi que l'Office du tourisme. L'Espace restauration sera situé dans l'ancien manège. L'animation musicale sera réalisée par Benjamin Gasseling. Les bénévoles procéderont à l'installation vendredi à 14 heures, le rendez-vous est fixé à 17 heures sur site pour ceux qui souhaitent aider pour le soir.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Avancement des projets d'investissement 2021

- ✓ Charmilles : Il reste quelques finitions à réaliser (bloc sanitaire en régie, plantations). L'enseigne lumineuse a été installée par l'entreprise Noble.
- ✓ Distributeur de billets : terminé.
- ✓ Espace France services : Dossier de consultation des entreprises en cours.

- ✓ Valorisation de l'église et de ses abords : Le projet sera redéposé auprès des services de l'Etat en 2022, et les travaux débuteront en début d'année. Le Maire indique, conformément à ce qui a été exposé précédemment, qu'il a déposé une demande d'effacement des réseaux.
- ✓ Rénovation énergétique : En raison du refus de subvention, il convient de redéfinir le programme de travaux. Une phase 1 sera présentée au prochain conseil municipal.
- ✓ FDAC 2021 : début des travaux la première semaine d'octobre.
- ✓ Chemin rural n°9 de Villejésus : Christophe Tiphonnet refait le point avec l'entreprise pour que les travaux débutent prochainement. Il indique qu'une commande va être faite pour reprendre d'autres chemins blancs de la commune.
- ✓ Aménagement de Saint-Mexant (rue des Marais) : Nous sommes dans l'attente de l'acquisition du bâtiment.
- ✓ WC publics de Villejésus : Le plan de financement sera présenté au prochain conseil, pour des travaux d'ici la fin d'année.
- ✓ Investissements à ajouter (proposition) : huisseries de l'école primaire, huisseries du logement rue de la Gendarmerie et petits travaux au club des aînés à Villejésus. Accord du conseil.

Convention définissant les conditions d'entretien des équipements de voirie concernant l'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 736

A la suite des travaux réalisés avenue du 8 mai 1945 pour la création d'un cheminement piéton, il convient d'adopter une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental. Accord du Conseil Municipal.

Vente de la parcelle ZB 240 (située sur la commune de Marcillac-Lanville)

Un administré a fait part de son intérêt pour acheter la parcelle ZB 240 située sur la commune de Marcillac-Lanville. Il s'agit d'une propriété de la commune historique de Villejésus, d'une superficie de 696 m². Le Maire propose de vendre à M. Garot la parcelle définie ci-dessus au prix de 300€.

Régularisation–Ouvertureetclassementd'unevoiecommunaleaulieu-dit«lesOrgougnés»

En 1995, trois actes notariés ont été passés chez Maître Boucherit à Aigre, par lesquels la commune d'Aigre faisait l'acquisition de bandes de terrain à des particuliers pour créer une voie communale au lieu-dit « Les Orgougnés ».

A la suite de ces acquisitions, une enquête d'utilité publique a été ouverte du 15 mars 1995 au 30 mars 1995. Le Conseil Municipal avait décidé de classer ces parcelles en voie communale par délibération du 18 avril 1995.

Le service de la publicité foncière n'a pas effectué le classement, il convient de redélibérer afin que cette voie soit classée en voie communale.

Accord du Conseil Municipal. Le chemin sera baptisé « Chemin des Jardins ».

Proposition d'achat d'une partie de la parcelle AH 921 (après division parcellaire)

Afin de poursuivre l'ouverture de la voie communale située au lieu-dit « Les Orgougnés » il est proposé d'acheter une bande de terrain en bordure de parcelle AH 921.

Cette voie serait ainsi valorisée dans le cadre des chemins de randonnée.

Monsieur Chartier Guy, propriétaire serait vendeur. Bande d'environ 3 mètres de large superficie 180 m². Bornage à charge de la commune. Accord du conseil pour que le Maire fasse une proposition à M. Chartier.

ATD16 – adhésion à l'option de diagnostic des ouvrages d'art

- ✓ Recensement initial et exhaustif des ouvrages communaux,
- ✓ Classification des ouvrages,
- ✓ Saisie de l'ouvrage dans le Système d'information géographique,
- ✓ Délimitation juridique des responsabilités de l'entretien,
- ✓ Élaboration et suivi de la stratégie et des cycles d'entretien,

- ✓ Accès à la centrale d'achat ouvrages d'art (refacturation au coût d'achat),
- ✓ Accès à l'AMO ouvrages d'art (avec compensation financière).

Pour les communes non éligibles au programme national Ponts (à l'instar d'Aigre), il est prévu une prise en charge financière à 50% par l'ATD16 de la première visite de l'ouvrage.

Il est proposé d'adhérer à cette option, pour un montant de 150€ annuel. Accord du Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû prendre un arrêté limitant la circulation sur le pont de la Motte, compte-tenu de son état.

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon du cimetière de Villejésus

Le Maire rappelle que la reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par les articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- ✓ Avoir plus de trente ans d'existence ;
- ✓ La dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- ✓ Être à l'état d'abandon.

Il est proposé d'engager une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon du cimetière de Villejésus.

Il est précisé que la procédure de reprise avait été faite pour les cimetières d'Aigre de 2012 à 2015. Accord du Conseil Municipal.

Pour information, la numérisation du cimetière de Villejésus est en cours. Le Maire remercie Christian Mégret pour son investissement dans les recherches de données pour la mise à jour des concessions du cimetière de Villejésus.

AFFAIRES SCOLAIRES

POINT D'INFORMATION – RENTRÉE SCOLAIRE

Ecole maternelle

Effectif de 58 élèves à la rentrée 2021/2022. La prochaine réunion du SIVOS aura lieu le 20 septembre. Lolita Bernard a été recrutée en contrat PEC, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Les travaux d'entretien ont été réalisés cet été par les employés communaux.

Ecole élémentaire

Effectif de 92 élèves à la rentrée 2021/2022.

Protocole sanitaire à la rentrée : Le masque en classe reste obligatoire mais pas dans la cour de récréation. La classe flexible est en place dans l'ancien gymnase avec 42 élèves et 2 enseignantes. L'équipe enseignante remercie les employés communaux pour leur réactivité et leur implication pendant les travaux d'aménagement.

Le contrat PEC (contrat aidé) de Mégane Février prend fin le 16 septembre prochain, elle sera remplacée par Lucie André (taux de prise en charge de l'Etat obtenu à hauteur de 80 %).

Information sur la réunion « école et ruralité » du 30 août 2021

Une réunion a eu lieu le 30 août dernier concernant la création de « Pôle éducatifs ruraux ». Un courrier cosigné des Maires du secteur sera adressé à la Directrice de l'éducation nationale en Charente, favorable à des expérimentations (classe ULIS, classe orchestre) et demandant le maintien de la carte scolaire actuelle.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Attribution de subventions exceptionnelles

L'association Jeunesse et Loisirs sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de la course du 16 août à Villejésus.

L'association « Club des pongistes du Pays d'Aigre » sollicite une subvention exceptionnelle au regard du bilan financier de la saison précédente.

Accord du Conseil Municipal pour une subvention de 2000€ à Jeunesse et Loisirs, et de 1000€ au « Club des pongistes du Pays d'Aigre ».

Projet d'organisation de projections de films

Un premier contact a été établi par Evelyne Bertrand, conseillère municipale, avec l'association Contact Rural Cinéma Argence-Tardoire-Bonnieure – CRCATB, pour l'organisation de projections de films sur la commune, représenté par Rémy MERLE (association en charge des cinés de plein air).

La salle des fêtes d'Aigre pourrait être proposée ; elle devra recevoir un agrément. Les entrées fixées à 5€ seraient reversées à l'association.

Le public ciblé seraient les personnes âgées, les résidents des EPHAD. La commune pourrait se positionner pour des projections le mercredi après-midi. Cette offre à ce créneau horaire n'existe pas sur le secteur et pourrait également intéresser un public plus familial. Les projections se déroulent en soirée sur d'autres communes, l'offre serait donc complémentaire.

Participation au Téléthon 2021

Chaque année, les communes peuvent coordonner des actions sur le territoire en lien avec les associations locales, au profit du Téléthon.

Il est proposé de coordonner les actions menées dans le cadre du Téléthon 2021 sur la commune d'Aigre. Accord du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Présentation du compte-rendu d'audit de l'ATD16 sur le RGPD

La commune a souscrit à l'option « Accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » proposé par l'ATD 16. L'audit a été réalisé.

Le Maire et le Maire-Adjoint présentent l'analyse d'évaluation des risques et les préconisations formulées. Le Conseil Municipal s'engage à traiter les données sensibles conformément aux préconisations de l'ATD.

Tarifs de location des salles communales

Le Maire rappelle les tarifs en vigueur et propose d'adopter les tarifs ci-dessous :

TARIFS	Salles des fêtes (Aigre ou Villejésus)		Salles annexes (Aigre ou Villejésus)		Parc des Charmilles	
	Communes	Hors Communes	Communes	Hors Communes	Communes	Hors Communes
Loto	85	250				
Autres manifestations	75	150	30	60	50	100
Caution	300					

Il propose que les réunions d'associations pour un objet statutaire (assemblées générales...) ou pour un événement à but non lucratif, se fassent à titre gracieux dans les salles communales. La prise en charge des déchets se fera par les locataires. La location serait limitée à deux lots par association et par an. Ces tarifs s'appliqueraient sauf exception vue en conseil municipal.

Pour le parc des Charmilles, la location se ferait accompagnée d'une convention avec la commune. Le terrain de pétanque, le parking et l'aire de camping-car ne pourront pas être privatisés, seul le fond du parc pourra l'être. Le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.

Règlement intérieur pour les agents communaux

Le Maire présente le règlement intérieur du personnel communal qui sera transmis au Comité Technique du centre de gestion de la Charente, pour avis avant application.

Le règlement sera ensuite transmis au Conseil Municipal.

Nouvelle convention de services « santé, hygiène et sécurité au travail »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

Il propose également une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Il est proposé d'adhérer à cette nouvelle convention de services, qui se substitue aux conventions préexistantes. Accord du Conseil Municipal.

Proposition d'agrément - Service civique et service national universel

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Environ 100 € à charge de la collectivité. Mission nouvelle dans la collectivité et non renfort ou remplacement d'un agent. La commune d'Aigre avait obtenu 2 agréments.

Le service national universel est ouvert de jeunes de 15 à 17 ans. Entièrement gratuit pour la collectivité, il s'agit d'une mission d'intérêt de 12 jours. Cette mission peut aider au financement du permis de construire. Le conseil est favorable pour accueillir des jeunes dans le cadre de ces contrats.

Gestion des pigeons sur le territoire communal

Le Maire-Adjoint en charge de l'Environnement présente les démarches effectuées auprès de professionnels pour accompagner la commune dans la gestion des pigeons sur le territoire. Le devis du fauconnier pour l'effarouchement avec faucons et tirs s'élève à la somme de 3 400.00 € pour une campagne. Accord du Conseil municipal.

Proposition de contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées »

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les rediffusions des contenus de la presse et du livre. Il propose Le contrat « Copies internes professionnelles » qui permet à chaque commune de diffuser en toute légalité des copies numériques et papier d'articles de presse. Pour la commune d'Aigre, cela coûterait 380€ HT annuel.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y souscrire.

Décision modificative : ajustement de la cotisation au SILFA

Il est proposé une décision modificative sur les points suivants :

- ✓ Ajustement de la cotisation au SILFA/ + 100 €
- ✓ Encaissement d'une amende pour dépôt sauvage d'ordures à 65.00 € au compte 70 688
- ✓ Plantations : Avenue du 8 mai, le long de la caserne des pompiers et le long de l'EPHAD des jardins d'Iroise afin de sécuriser les cheminements piétons le long de la RD. Plantations également route des cagouilles au niveau du lotissement des aubuges, la chaussée et pieds de murs routes de Matha. Prévoir une ligne de crédit de 15 000 €

Accord du conseil municipal.

Restitution de la caution des locataires du logement communal rue du Pensionnat Laroque

Les locataires du logement communal rue du Pensionnat Laroque ont rendu leur bail le 22 juillet. Il convient de délibérer afin de leur reverser leur caution.

Suite à l'état des lieux, et compte-tenu des travaux à réaliser, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas leur restituer la caution. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Tribunal administratif de Poitiers, l'informant qu'une protestation électorale a été présentée par Madame Nadia Caillaud contre l'élection de Madame Brigitte Fouré et de Monsieur Fabrice Geoffroy aux élections départementales. Madame Caillaud a effectué des remarques sur le procès-verbal du bureau de vote de Villejésus. Le Maire a été saisi par le Tribunal administratif pour produire le mémoire en défense de la commune, ce qui a été fait au mois de juillet. Le Tribunal rendra son verdict le 14 septembre prochain. Le Maire déplore cette action qui ne contribue pas à apporter un climat de sérénité au sein du conseil municipal et de la commune.
- ✓ A la demande du Maire et de la Maire déléguée, une réunion aura lieu avec CALITOM afin d'étudier l'uniformisation des jours de ramassage sur la commune d'Aigre. Le ramassage des sacs noirs sur la commune de Villejésus se fait tous les quinze jours à Villejésus et toutes les semaines à Aigre, il est demandé que le ramassage à Villejésus puisse de nouveau avoir lieu toutes les semaines.
- ✓ CALITOM a informé la Mairie que des « ambassadeurs du tri » feront du porte à porte sur la commune afin d'expliquer les consignes de tri.
- ✓ Dans le cadre d'Octobre Rose, la commune fera installer des lumières provisoires roses sur certains éclairages de la ville. Des parapluies roses seront installés sur la place de la Mairie d'Aigre et de Villejésus. Une marche sera organisée au profit de la ligue contre le cancer le 23 octobre, en lien avec « Jeunesse et Loisirs ». Le tennis club d'Aigre organisera de nombreuses activités le week-end du 23 et 24 octobre avec « les balles roses ».
- ✓ Demande de l'Association Charentaise de géologie qui souhaiterait faire une exposition de minéraux, fossiles et préhistoire dans la salle des fêtes d'Aigre du 16 au 24 octobre prochain. L'entrée serait gratuite. Le Maire propose la gratuité de la salle pour cette occasion. Accord du Conseil Municipal.
- ✓ Elsa Chauvaud, propriétaire de la cagouille à Villejésus informe le Conseil Municipal qu'elle a refusé l'offre de l'EPF à 140 000 €. Elle ne souhaite plus vendre le local mais préférerait le louer. Les élus regrettent ce choix. L'EPF adressera un courrier à madame Chauvaud.
- ✓ Le Maire fait le point sur la régie de l'aire de camping-car : sur 4 mois d'ouverture, 791 € de recettes ont été perçus.

- ✓ Le Maire informe les élus qu'il a été prévenu d'un projet de réorganisation du service de La Poste ; la distribution du courrier aura lieu l'après-midi. Les élus le regrettent.
- ✓ Le Maire présente la demande d'agrément de Monsieur Catinaud, gérant des ambulances aigrinoises, pour une licence de taxi. Le dossier est en cours d'instruction à la Préfecture.
- ✓ Le SMABACAB a fait l'acquisition de sondes permettant de mesurer les hauteurs d'eau et a demandé l'autorisation à la commune d'en fixer deux, une sur le pont de Gouge et l'autre à Saint-Mexant. Le Maire a donné son accord.
- ✓ Suite à la saisine de l'assistance juridique de la commune, Maître Stéphanie Berland a été mandatée dans l'affaire Camus-Beaumanoir (plainte d'une propriétaire pour un chemin qu'elle considère comme étant privé). Madame Beaumanoir a saisi la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), une réponse lui sera apportée.
- ✓ Le Maire informe, compte-tenu de l'état de certains bâtiments, qu'il lance une procédure de biens en état d'abandon manifeste : 9 rue des Ponts (M. Badenhorst), impasse du Poste (M^{me} Nteppe), impasse des Près (M. Moulaine).
- ✓ Les toiles peintes par Mickaël Domain ont été posées dans les vitrines vides.
- ✓ Armelle Pierre, Chef de projet a été recrutée par la CDC Cœur de Charente à la suite de la labellisation de la commune en tant que « petites villes de demain ».
- ✓ La liste des logements vacants doit être mise à jour. Un courrier sera envoyé aux propriétaires prochainement.
- ✓ Aide au ravalement des façades : 2 dossiers ont été retirés.
- ✓ Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 1^{er} octobre

Compte-rendu du 1^{er} octobre 2021

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2021

ATTRACTIVITÉ

Présentation du dispositif « Petites villes de Demain » par Armelle Pierre – Cheffe de projet

Les Communes de Mansle et d'Aigre ont obtenu le label « Petites Villes de Demain », 3 communes y sont également associées : les communes de Vars, Montignac et St-Amant-de-Boixe. Ce dispositif permet de coordonner une démarche de revitalisation et de redynamisation des cœurs de bourg. Un ensemble d'actions sera déployé dans les bourgs. La convention a été signée en mars 2021. La signature de la Convention-Cadre pluriannuelle valant ORT (opération de revitalisation du territoire) aura lieu en septembre 2022, avec la définition et le déploiement d'un plan d'action concret. L'ORT donne des nouveaux droits juridiques et fiscaux et de nouveaux cofinancements. L'étude du diagnostic commercial par la CCI a été lancée lundi dernier. Des questionnaires seront distribués aux commerçants prochainement puis aux consommateurs pour un rendu en mars 2022.

Fond de concours à la Communauté de Communes de la Charente – Etude de l'appareil commercial en partenariat avec la CCI

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du 2 juillet dernier. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la communauté de communes porte avec la Chambre de commerces et d'industrie la réalisation d'une étude de l'appareil commercial des centralités du territoire, dont une étude portant sur la commune d'Aigre pour un montant de 13 000€.

Une fois les subventions déduites, il était proposé une contribution de la commune d'Aigre sous forme de fonds de concours, à hauteur de 2 600€.

Au regard de la modification du plan de financement et l'inéligibilité au FCTVA de cette dépense pour la CDC, ce fonds de concours a été révisé et s'élèverait à la somme de 5 460 € pour la commune d'Aigre.

Accord du Conseil Municipal

Convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent la proposition de convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, qui vise à inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'État au titre des monuments historiques, et situé sur le territoire communal, suite à la labellisation de la commune « Petite Ville de Demain »

La Fondation aide désormais les projets privés à hauteur de 20 % du coût des travaux labellisés et permet une déduction de l'intégralité du montant des travaux pour les foyers ayant obtenus 20 % de financement. Quelques critères d'éligibilité sont requis. (bâti ancien, privé, visible de la rue, non protégé par l'État).

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à passer une convention cadre avec la Fondation du Patrimoine et définir un montant d'engagement annuel. Le Maire propose de verser annuellement à fondation du patrimoine la somme de 5 000 €, qui sera reversée en subventions aux propriétaires, plus une adhésion annuelle de 120 €.

Accord du Conseil Municipal. La communication auprès des propriétaires sera effectuée.

Mise à disposition des tableaux de Marc Mouclier

Le Maire rappelle ce point évoqué à la réunion du Conseil du 7 mai dernier. L'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Aigre avait acheté, en 1997, des tableaux de Marc Mouclier. La Communauté de Communes était vendeuse des tableaux.

Le Maire avait proposé, lors de cette réunion d'acheter ces œuvres et de les installer à l'école élémentaire ou dans le cadre d'un espace consacré aux expositions, par exemple au sein de l'ancienne quincaillerie Dard. Aujourd'hui, la communauté de communes préférerait faire une mise à disposition des toiles à la Commune d'Aigre par le biais d'une convention, et ce à titre gracieux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CDC cœur de Charente.

Point sur les décorations de Noël – Partenariat avec les Cognac Gautier

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat des décorations de Noël est arrivé à échéance en 2020. La commune a racheté les décorations louées pour la somme de 311.12 €. Il convient désormais de renouveler les décorations de Noël pour les années à venir.

Le Maire présente le projet de location d'un ourson illuminé, sur 3 ans pour un montant annuel de 1746.52 €. Les Cognac Gautier financeraient l'intégralité du coût de la location, sous la forme d'un fonds de concours. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec les Cognac Gautier pour le versement d'un fonds de concours. Accord du Conseil Municipal.

Présentation des 12 traversées de route lumineuses choisies.

Subvention à la Paroisse d'Aigre – Sonorisation de l'Eglise

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent le projet de refonte de l'installation de sonorisation de l'église d'Aigre, car celle-ci n'est plus en bon état de fonctionnement.

La Paroisse porte de projet, il est proposé de l'accompagner par le versement d'une subvention.

Le devis de sonorisation de l'établissement Leveque s'élève à la somme de 12 000 €. Le devis proposé par la DSL à l'Isle-d'Espagnac pour une installation similaire s'élève à la somme de 3 751 €. La paroisse propose de retenir le devis de la Société DSL et de faire un appel aux dons et aux subventions. Le Maire propose de venir en aide à la paroisse pour la somme de 1000 €.

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 1000 € à la paroisse d'Aigre pour le remplacement de la sono. (4 contre).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Acquisition du broyeur de la Communauté de Communes Cœur de Charente

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet dernier. La CDC Cœur de Charente a mis en vente aux enchères, l'ancien broyeur de végétaux au prix de 7000 €. Le Conseil Municipal avait accepté de l'acheter et de proposer une enchère à 7 001 €.

La communauté de Communes a accepté l'offre de la commune d'Aigre à 7 001 €. La dépense fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Redevance spéciale – Convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés

Afin de se conformer à la législation en vigueur, CALITOM a instauré la redevance spéciale aux collectivités pour assurer le financement du service offert en matière de collecte et de traitement des déchets. Chaque collectivité doit s'acquitter de la redevance spéciale, en fonction d'un volume estimé et vu avec la collectivité.

Pour la commune d'Aigre le montant de la redevance estimé s'élevait à 12 000€. Après un travail mené par le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie, il s'élèverait à 1 748.91 € et pour la caisse des écoles (cantine) à 539.95 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec CALITOM pour le versement des redevances spéciales par la Caisse des écoles et la commune.

Achat d'une partie de la parcelle AH 921 – Les Orgougnés (après division parcellaire)

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Afin de poursuivre l'ouverture de la voie communale située au lieu-dit « Les Orgougnés », il est proposé d'acheter une bande de terrain en bordure de parcelle AH 921 appartenant à M. Guy Chartier. Cette voie serait ainsi valorisée dans le cadre des chemins de randonnée. Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'acquisition de cette parcelle. Le prix proposé serait de 1 € le M2 soit environ la somme de 200 €. Les frais de bornage seront à charge de la commune. Accord du Conseil Municipal.

Le département finance les acquisitions foncières utiles au PDIPR à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable pour l'aménagement de chemins de randonnées.

Proposition d'achat de la parcelle AH 634 – Les Orgougnés

Dans le cadre de la création du chemin de randonnée susmentionné, le Maire fait part de l'échange avec la propriétaire de la parcelle AH 634, dans la continuité de la parcelle AH 921. Celle-ci a sollicité la commune pour savoir si la commune serait intéressée par l'achat de la parcelle.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle AH 634 appartenant à Madame Yvonne PERRIN au prix fixé ci-dessus de 1 € le m², surface du terrain 541 m². Accord du Conseil Municipal.

Rétablissement de la continuité du chemin rural n°2 - Villejésus

Dans le cadre du travail effectué pour l'inscription des chemins ruraux au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, il a été constaté qu'une partie du chemin rural n°2 sur la commune historique de Villejésus n'existe plus, et qu'il est désormais exploité. Le Maire fait part de son échange avec les propriétaires des parcelles riveraines, pour rétablir ce chemin.

Il est proposé de procéder à un échange de terrain avec M. Patrick Fradin. Un chemin sera créé le long du champ et ouvert à la randonnée. Monsieur Fradin accepte de prendre en charge les frais de bornage. Accord du Conseil Municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES**Convention avec l'EHPAD Habrioux – restauration scolaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Philippe Bras, cuisinier du restaurant scolaire, est en arrêt maladie depuis le 23 septembre et jusqu'au 22 octobre prochain. L'EHPAD Habrioux a accepté de fournir les repas au restaurant scolaire dans les mêmes conditions qu'en 2020.

Le Maire précise que le collège d'Aigre pourrait, après acceptation d'une extension de son agrément par le Conseil départemental, pallier aux absences à venir du cuisinier.

Une réunion est prévue prochainement avec la gestionnaire du collège afin d'exposer les besoins de la collectivité et officialiser ainsi la demande au département.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prestations avec l'EHPAD Habrioux.

Demande de subvention pour un séjour pédagogique, classe ULIS de Mansle, pour un enfant. Point d'information – Rentrée scolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'école élémentaire de Mansle (classe ULIS), pour le séjour d'un enfant d'Aigre au Chambon. Le montant à charge des parents s'élève à 100 €.

Sylvie Bris, adjointe en charge des affaires scolaires précise que le père de l'enfant, employé communal pourrait prétendre à une aide du CNAS (Comité National de l'Action Sociale) de 80 €. Le Maire propose de verser une aide de 20 €. Accord du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES :

Investissement – validation/modification des plans de financement

Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville

Le Maire rappelle le projet initial de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville qui avait l'objet d'une demande de financement DETR DSIL. Ce projet comprenait : le remplacement des huisseries, l'aménagement intérieur des archives, de la salle des mariages, du bâtiment principal et des greniers des aménagements intérieurs et climatisation réversible. La demande a été rejetée le 21 juin dernier, en raison du trop grand nombre de dossiers déposés au niveau départemental.

Le Maire propose de déposer une demande modifiée auprès du Conseil départemental de la Charente dans le cadre du SIL (soutien à l'initiative locale), et de solliciter les fonds européens LEADER.

L'enveloppe des travaux s'élèverait à environ 125 000 €. L'aide du département pourrait s'élever à 28 000 €. Le Leader à 40 %, soit 50 000 €. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 47 000 €.

Accord du Conseil Municipal.

WC publics

Le Maire présente le projet de restauration des WC publics de Villejésus, inscrit au budget 2021, projet estimé à 10 357 € et incluant des travaux en régie. Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du SIL au taux bonifié de 40 % sur la pose des huisseries et les matériaux. Le crédit inscrit en investissement de 2 000 € est insuffisant pour le remplacement des huisseries. Le Maire propose d'effectuer un virement de crédit. Accord du Conseil Municipal.

Budget communal : constitution de provisions pour créances douteuses (loyers, ordures ménagères...)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la somme de 2 100.00 € inscrite au budget 2021 au compte « provisions pour créances douteuses ». Il présente la demande de Madame la Trésorière de Ruffec, qui souhaite que la collectivité passe en créances abandonnées des impayés de loyers et des redevances d'ordures ménagères des années 2018 et 2019 pour deux anciens locataires.

Accord du Conseil Municipal pour la somme de 1 666.36 € pour Déborah Maitrel et 321.96 € pour Gérard Dugad.

Protection sociale du personnel

Le centre de gestion de la Charente avait lancé une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance du personnel, la commune lui avait donné mandat. Au terme de la consultation, la MNT a été retenue pour l'assurance du risque santé et TERRITORIA MUTUELLE pour l'assurance du risque prévoyance.

Le Maire rappelle que la collectivité participe aujourd'hui pour chaque agent à hauteur de 20 € mensuel pour un agent à temps complet dans la cadre de la prévoyance, et propose d'étudier une prise en charge du risque santé. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au risque prévoyance, avec participation à hauteur de 20 € mensuel. Accord du Conseil Municipal pour le maintien de la participation au risque prévoyance. Le risque santé sera étudié prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Affaire N.Caillaud / B.Fouré : Le Maire rappelle que la commune a été convoquée au Tribunal Administratif dans la cadre du recours contre les opérations électorales pour les élections départementales sur le bureau de vote de Villejésus dans le cadre du dossier initié par Nadia Caillaud. Le Tribunal Administratif prononce qu'il n'y a pas lieu de statuer et valide l'élection de Brigitte Fouré et Fabrice Geoffroy.

- ✓ Accord de subvention du Département pour le projet aménagements des abords de l'église : 15 882 €.
- ✓ Accord de subvention du Département pour le projet lavoir communal dans le parc des Charmilles 12 210 €.
- ✓ Publication dans deux journaux des procédures d'état d'abandon manifeste : Impasse du poste (propriété Nttepe), rue des ponts (Badenhorst) et impasse des près Moulaine, M^{me} Nteppe s'est manifestée.
- ✓ Consultation pour recrutement du maître d'œuvre pour l'aménagement du Lotissement Valtaud lancée. Remise des offres fixée au 2 novembre à 12 heures.
- ✓ Une partie des travaux d'aménagement de voirie à Aizet ont été réalisés en accord avec les agences départementales d'aménagement d'Aigre et de Jarnac. Après un échange avec la municipalité de Marcillac, la Municipalité de Marcillac poursuivra les travaux uniquement sur son territoire. La zone à 30 km a été instaurée dans le bourg d'Aizet. Le ralentisseur sur la partie mitoyenne de la RD 88 sera installé sur le territoire de Marcillac.
- ✓ Les Travaux d'aménagement de la Bibliothèque intercommunale sont terminés. Inauguration prévue le vendredi 22 octobre à 18 heures. Un dégât des eaux s'est produit dans la chaufferie lors de la séparation des compteurs d'eau (bibliothèque – logements).
- ✓ Les filtres roses sur les éclairages des façades des mairies d'Aigre et Villejésus ont été installés par le SDEG dans la cadre d'octobre rose.
- ✓ Journée Nationale de l'Architecture 2021 organisée par le CAUE le samedi 16 octobre sans rendez-vous : Conseils aux particuliers en matière de rénovation d'habitat.
- ✓ Demande de disponibilité de Madame Boucardeau Frédérique (aide cuisine au restaurant et garderie) à compter du 1er janvier prochain pour une durée de 1 an (renouvelable). La garderie pourra être proposée à Lucie André, en contrat PEC à l'école élémentaire et qui assure le service de garderie du soir.
- ✓ Information : Aide culturelle de la Communauté de Communes Coeur de Charente à hauteur de 5 € par enfant des écoles maternelles et primaires avec accès aux salles de spectacles (La Rochefoucauld, Ruffec et Rouillac).
- ✓ Repas des aînés offert aux personnes de 65 ans et plus fixé le 21 novembre. Cette année le repas sera préparé par le restaurant « Le Square ». Voir animation.
- ✓ Plan de ville : 4 devis ont été demandés. 2 réponses. Le devis de l'imprimerie Joulé a été Validé pour 1 400.00 € HT.
- ✓ Un remerciement aux bénévoles du centre de vaccination sera organisé le vendredi 15 octobre, salle des fêtes de Villejésus en partenariat avec la CDC Coeur de Charente. L'activité est ralentie au centre de vaccination. Il sera ouvert 3 demi-journées par semaine.
- ✓ Le Maire propose d'organiser une formation des élus sur le thème du budget communal.
- ✓ Octobre Rose. Une marche sera organisée le Samedi 23 octobre prochain. Les bénéfices seront reversés à une association qui œuvre con dans la lutte contre le cancer.
- ✓ Budget participatif : les votes sont en cours sur internet ou dans l'urne déposée à la Mairie d'Aigre. Projet de l'Association jeunesse et loisirs « Espace santé et nature intergénérationnel » à la petite gare.
- ✓ A la suite d'une question posée par une élue, le Maire confirme que la maison Clémenceau est vendue à un particulier.
- ✓ Une élue demande s'il est vrai qu'un projet de snacking est en cours dans un local rue du pont Raymond. Le Maire indique avoir rencontré les porteurs de projet, qui l'ont informé de l'arrêt de ce projet. Il n'a pas d'autres informations depuis.
- ✓ Le collège d'Aigre organise un voyage à la neige pour les élèves de 4^e. La demande de subvention devra être adressée par chaque famille d'Aigre concernée à la Mairie.

Compte-rendu du 5 novembre 2021

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er octobre 2021

Modifier au point « avancement des travaux bibliothèque », lire que la fuite d'eau était due à la séparation des compteurs de la Bibliothèque et du logement.

ATTRACTIVITÉ

Présentation de l'analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre « lotissement Valtaud »

A la suite de la validation en commission Attractivité puis en conseil municipal, la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre a été mise en ligne le 22 septembre dernier sur la plateforme AWS. La réception des offres a été fixée au mardi 2 novembre à 12 heures.

Quatre offres ont été déposées et ont été analysées. La commission appel d'offres s'est réunie le mercredi 3 novembre à 11 heures 30 en présence de Monsieur Robert Dumas-Chaumette de l'ATD, pour l'analyse des offres et de Madame Valérie le Goff du CAUE.

Les bureaux suivants ont répondu à l'appel d'offres : A2I, BETG, NALDEO et GST. Conformément au choix de la commission, le Maire propose de retenir le bureau A2I qui obtient la note globale de 96.5/100.

Délibération d'attribution de subventions d'aide au ravalement des façades

Le Maire rappelle la somme de 15 000 € inscrite au budget 2021 pour l'attribution de subventions aux particuliers pour la rénovation de façades. Le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale avait été adopté lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai dernier.

6 dossiers sont en cours. A ce jour, 1 dossier est complet et a été présenté en réunion de commission Attractivité le 5 novembre.

Le dossier complet de M et M^{me} Lavenue a été présenté à la Commission attractivité pour les travaux de façade sur leur maison d'habitation située, 48 rue des Ponts. La Maire adjointe rappelle les taux de financements applicables en fonction des travaux. Le devis de peinture de la façade et des huisseries de M. et M^{me} Lavenue s'élève à la somme de 7 322 € HT. Le montant de l'aide proposé de 5% s'élèverait à la somme de 367 €.

Le Conseil Municipalité accepte à l'unanimité le versement une aide de 367 € à M. et M^{me} Lavenue sur présentation de la facture acquittée des travaux présentés.

Signature de la convention avec le SDEG – Versement d'un fonds de concours pour les décorations de Noël

Le Maire rappelle les motifs lumineux (16 traversées de route) présentés lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et propose de les acquérir plutôt que de les louer pour un montant à charge de la collectivité de 4 838.62 € qui serait versé sous la forme d'un fonds de concours. En effet, via le SDEG, la commune bénéficie d'une commande groupée au tarif avantageux (réduction de 50%).

La pose et la dépose pourraient dans ce cas être assurées par le Syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG) pour la somme de 1845.43 € (réduction de 35%).

Le Conseil Municipal doit délibérer pour le versement d'un fonds de concours au SDEG.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SDEG pour le versement d'un fonds de concours pour l'achat du matériel.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Péril imminent – parcelles 411 E 205 – 411 E 206

Le Maire rappelle les procédures de péril imminent en cours sur les parcelles 411 E 205 (appartenant à M^{me} Farin, décédée) et 411 E 206 (appartenant à M. Camus, décédé) – cf. rapport joint.

Un litige opposant la commune aux ayants-droits de M. Camus, la protection juridique de la commune a été mandatée. Notre avocate a sollicité la démolition après accord du Procureur.

Le coût des travaux est estimé à environ 15 000€ au total.

Monsieur Couedo, expert, a été saisi par le tribunal.

Le Conseil Municipal accepte à saisir Maître Stéphanie Berland et l'autorise à saisir le tribunal afin d'obtenir l'autorisation de démolir partiellement lesdits bâtiments. A la suite de la modification d'éligibilité du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les travaux pour compte de tiers (ce qui est le cas des travaux de voirie réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Cœur de Charente dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux communes), la CDC ne récupèrera plus le FCTVA. La TVA sera avancée et récupérée à la Commune.

Signature de deux avenants FDAC avec la CDC Cœur de Charente.

Il convient ainsi de redélibérer pour les FDAC 2019 et 2020.

Accord du Conseil Municipal

Désignation des représentants à l'Association foncière de remembrement de Villejésus

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association foncière, le Conseil Municipal doit nommer quatre membres afin de siéger au comité syndical de l'Association foncière.

La réunion de l'AF ayant été reportée, ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acquisition des parcelles aux Orgougnès, après division parcellaire (prolongation du chemin des jardins)

Le Maire rappelle le projet de création de chemins de randonnées dans le cadre du PDIPR. Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé d'acquérir une bande de terrain appartenant à M. et M^{me} Chartier, et la parcelle appartenant à M^{me} Perrin, au prix de 1€ le m².

Il est proposé de poursuivre les acquisitions foncières afin d'assurer la continuité du chemin (cf. extrait cadastral joint).

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles aux Orgougnès, utiles à la création d'un chemin de randonnée dans le cadre du Plan départemental, aux mêmes conditions que les parcelles acceptées lors de précédentes réunions, soit 1 € le M².

Acquisition de parcelles à « La Fond à Monnaud » à Villejésus, après division parcellaire (création d'une voie d'accès au bâtiment des services techniques)

Le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux du service technique à Villejésus et la création d'une sortie véhicules sur la route de Saint-Fraigne, l'accès livraison étant compliqué par l'entrée à côté des pompes funèbres. Le Maire rappelle que l'ancien atelier d'Aigre est vendu à Xavier Partaud. L'acte authentique sera signé prochainement.

Les consorts Marrot seraient vendeurs d'une bande de terrain et de parcelles à la commune d'Aigre, afin de créer un chemin d'accès à l'atelier communal par la route Saint-Fraigne.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir les parcelles des consorts Marot, utiles à la création d'un chemin d'accès, au prix de 10 500 €. (Surface environ 3425 m²).

AFFAIRES SCOLAIRES

Remplacement de la fontaine à eau au restaurant scolaire – virement de crédits (Budget Caisse des écoles)

La Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappelle la somme de 2000 € inscrite au budget de la Caisse des écoles pour le remplacement de la fontaine à eau située dans l'entrée du réfectoire et permettant ainsi aux enfants de se laver les mains avant le passage à table. Cette fontaine est très ancienne et ne donne pas entière satisfaction. Le devis de remplacement proposé par l'entreprise Sylvestre s'élève à la somme de 2 496 €.

Le Maire propose de remplacer la fontaine et d'effectuer le virement de crédits suivant :

020 dépenses imprévues	- 500 €
2188 acquisition fontaine à eau	+ 500 €

Accord du Conseil Municipal.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Douches du stade de football

Le Maire fait part de la nécessité de remplacer les pommeaux des douches au stade de football d'Aigre. Il présente les devis reçus et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le remplacement des douchettes, par l'entreprise Sylvestre.

Point sur les animations prévues pour le téléthon

A la suite de la décision du Conseil municipal, le Maire présente les activités proposées par les associations dans le cadre du Téléthon.

En attente de réponse d'autres associations

SOLIDARITÉS

Repas des aînés 2021

Le repas des aînés aura lieu le 21 novembre prochain. Le repas est payant (25 €) pour les conjoints n'ayant pas atteint l'âge. La clôture des inscriptions est fixée le 12 novembre.

Le Restaurant le Square préparera le repas, servi par les membres du conseil municipal.

Menu : velouté de potiron aux châtaignes – feuilleté au saumon et fruits de mer – confit de canard sauce forestière, gratin de pommes de terre – assiette fromagère – pâtisserie (fournie par la boulangerie-pâtisserie « La p'tite baguette»). Vin : Roland Vilneau.

L'animation sera assurée par l'accordéoniste Thierry Guitton. 250 €

Le Maire précise que la passe sanitaire est obligatoire.

Le service sera assuré par le Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Budget Communal - Décisions budgétaires modificatives – virements de crédit

Afin de tenir compte des dépenses engagées à la suite des dernières décisions du conseil municipal, et des subventions obtenues au titre des demandes déposées en 2021, il est proposé une décision subvention pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville avec une première tranche à un montant réduit en 2021. Le dossier de réaménagement du parking de l'église et de ses abords sera revu et présenté à la réunion du Conseil Municipal du mois de décembre.

Le Maire informe avoir reçu une subvention significative pour l'achat de la quincaillerie Dard, le DAB et l'Espace France Service, à savoir 202 000€.

Deux autres subventions ont été reçues du département pour un montant total de 28 092€.

Dépenses d'investissement :

2313-777 Logements ancienne trésorerie	5 000
2118-788 Démolition bien vacant	3 000
2111-810 Achats terrains Orgougnès	4 000
2111-809 Achat parcelles pour accès atelier communal	12 000
2088-789 Travaux « la cagouille »	- 10 099
2312-792 Aménagement extérieur domicile groupé	- 5 000
2315-793 Aménagement bourg Saint-Aubin	- 3 000
020 Dépenses imprévues	- 5 901

Recettes d'investissement :

1341-784 DETR – Achat et aménagement DARD	202 000
1323-782 Subvention département - restauration lavoir Charmilles	12 210
1323-785 Subvention département – Aménagements abords église	15 882
1641 Emprunt (subventions attendues)	230 092

Accord du Conseil Municipal.

Intégration des biens vacants et sans maître

Le Maire rappelle l'arrêté du 24 février dernier fixant la liste des biens présumés sans maître sur le territoire communal (23 parcelles situées sur la commune historique de Villejésus).

A la suite de la publication du présent arrêté, aucun propriétaire ne s'est fait connaître. Le préfet propose à la commune d'incorporer ces biens au patrimoine communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'incorporer la totalité des parcelles désignées dans l'arrêté Préfet susvisé.

Le Maire informe en parallèle que la procédure d'incorporation de biens sans maître, lancée avec la SAFER est toujours en cours. Le Maire et Le Maire adjoint sont en train de constituer les dossiers par parcelle.

Fixation des tarifs copies

Le Maire propose de fixer par délibération le coût de la copie pour la délivrance d'un document administratif, conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

Le Conseil Municipal accepte de fixer le prix d'une copie noir et blanc à 18 centimes.

Mandat spécial – congrès des Maires

La loi prévoit d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières et notamment les frais occasionnés dans le cas d'un mandat spécial.

Dans le cadre du Congrès des Maires qui se déroulera les 17 et 18 novembre prochain, le Maire demande au conseil municipal d'accorder un mandat spécial pour les élus qui y représenteront la commune. 4 élus se rendront au Congrès des Maires. A cette occasion, ils sont invités par François Bonneau, Sénateur, à visiter le sénat.

Accord du Conseil Municipal (1 abstention)

Restitution caution M. et M^{me} Dard

M. et M^{me} Dard sont locataires du logement situé 29 grande rue depuis le 15 avril 2021. Dans le respect du préavis prévu au bail, ils ont quitté le logement le 30 septembre dernier. Ils ont versé une caution de 400 €.

Le Maire propose de leur restituer la caution 400 €

Accord du Conseil Municipal.

Location du logement situé au 29 Grande Rue

Suite à une demande et en l'attente de travaux, le Maire propose de relouer une partie du logement situé au 29 Grande-rue au prix de 300 € mensuel.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire félicite Amandine Guillaume pour sa reprise du magasin de prêt à porter de Madame Bureau Lisa et l'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite une grande réussite.
- ✓ Un commerce de vente de « Kebab » devrait ouvrir rue du pont Raymond (ancien magasin de pêche). Les demandes d'urbanisme et d'accessibilité sont en cours d'instructions.
- ✓ Le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de l'espace France Services sera mis en ligne sur la plateforme de marchés publics AWS la semaine prochaine.
- ✓ Présentation de la lettre de remerciements de l'établissement Français du sang pour la réactivité de la collectivité suite à la coupure de courant pendant la collecte organisée dans la salle des fêtes de Villejésus le 20 octobre dernier.
- ✓ La municipalité est en contact avec l'Association arts et lettres qui propose d'organiser un mini salon littéraire à la salle des fêtes d'Aigre au printemps 2022 qui pourrait regrouper entre 12 et 20 auteurs La salle des fêtes serait mise à disposition. Ouverture du salon de 10 h à 18 heures. L'édition des affiches serait à la charge de la commune. Prévoir d'y associer la bibliothèque intercommunale. Avis favorable du Conseil Municipal.
- ✓ Le partenariat avec le CRCATB pour les séances de cinéma, est accepté, elles débuteront en janvier prochain, le deuxième mercredi du mois à 14h30 après-midi.
- ✓ Le Maire informe les élus que Marché de Noël n'aura pas lieu cette année car l'association des commerçants ne pouvait pas se projeter sur cet événement, en raison du contexte sanitaire. Le Maire a proposé que la livraison des vins par les exposants habituels ait lieu le 4 décembre au matin, place de la Mairie.
- ✓ Un arbre de Noël sera organisé pour les enfants d'Aigre en décembre : goûter, spectacle et Père Noël. Date à fixer avec l'organisateur du spectacle.
- ✓ La Balade thermographique proposée par le CAUE afin de sensibiliser la population à l'isolation thermique aura lieu le 6 décembre prochain à 18 heures 30.
- ✓ Statistiques retraits du nouveau distributeur de billets : 1322 retraits au mois d'octobre.
- ✓ Le Bail avec SOLIHA pour la mise à disposition des immeubles, 30 bis et 32 Grande-rue a été signé par Brigitte Fouré devant notaire. Les travaux devraient débuter en décembre 2021 et se terminer fin 2022.
- ✓ Samedi 20 novembre prochain, sur proposition de Renaud COMBAUD et Tanguy GAILLARD, sera organisée une rencontre avec Julien Blancan, technicien du SMABACAB. Une visite des cours d'eau est proposée aux élus afin de leur donner des explications en matière de gestion des cours d'eau sur le territoire. Ce temps d'échanges sera suivi d'un déjeuner.
- ✓ Une collecte d'emballage et de sacs jaunes est organisée pour les commerçants du centre-bourg d'Aigre : Une benne est déposée le mercredi de 14 heures à 15 heures pour la récupération des cartons et le jeudi de 14 heures à 15 heures pour la récupération des sacs jaunes
- ✓ Présentation de la réclamation des pompes funèbres générales en ce qui concerne le stockage des containers à poubelles de l'atelier communal sous leur enseigne les veilles de collectes. Les containers seront stockés sur le trottoir les veilles de collectes ; les agents veillent à ce que le volume soit réduit.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts sauvages à « Touche Avrils » et Route de Mons. Un signalement a été fait pour un feu de voiture au « Redour ».
- ✓ Les travaux de réfection du chemin rural N° 9 à Villejésus et le plateau devant Cognac Gautier seront réalisés par l'entreprise Bernard TP à partir de fin février.
- ✓ Reprise de la vente de sushis sur la place de la Mairie à Aigre le 1er mardi de chaque mois.
- ✓ Le compromis de la vente de la maison de M^{me} Bréjasson à M. Coldebœuf sera signé le 2 décembre prochain.
- ✓ Une campagne de piégeage de chats pour stérilisation aura lieu du 10 janvier au 23 janvier prochain.
- ✓ Une campagne effarouchée de pigeons aura lieu dans la semaine du 13 décembre.

LE DISTRIBUTEUR DE BILLETS EST EN SERVICE



Au mois de septembre, la municipalité a eu le plaisir d'inaugurer notre distributeur de billets municipal à Aigre.

Un an après la fermeture de l'agence de la Caisse d'Epargne, qui permettait à ses clients de retirer du liquide au guichet, c'est donc la commune qui a pris le sujet à bras le corps, en réimplantant un

service de retrait d'espèces au public. Celui-ci manquait depuis le départ du précédent distributeur il y a une dizaine d'années. L'implantation de ce distributeur permet de répondre à une forte attente, des habitants, des commerçants, et des touristes.

Les études le montrent, quand on retire de l'argent, c'est pour le dépenser à proximité. Payer son café, son entrée à une manifestation locale, ou tout simplement faire ses courses sur le marché ; il s'agit d'autant de gestes du quotidien pour lesquels le liquide est utilisé par beaucoup d'entre nous.

Les nombreux retours que nous avons des utilisateurs démontrent à quel point ce DAB est pratique, situé à un point stratégique de la commune, à proximité des commerces et du marché !

Et s'il fallait apporter une preuve supplémentaire de ce succès, les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque le nouveau DAB a immédiatement connu un vif succès en termes de nombre et de volumes de retraits. Un mois après l'implantation, nous sommes à plus de 1200 retraits par mois, avec des pics importants les jours de marché.

De plus, la commune a remporté le prix du plus beau distributeur de billets de France. À l'occasion du Salon des Maires, une dizaine de communes a postulé au concours organisé par Loomis pour remporter le prix de la « meilleure intégration locale » de son distributeur de billets. La commune d'Aigre avait candidaté, pour le travail réalisé par nos agents et au regard des efforts fournis pour mettre en valeur notre belle commune avec de nombreuses photos. Nous sommes fiers d'avoir remporté le premier prix, qui a été reçu par vos élus fin novembre !

LE PARC DES CHARMILLES EST INAUGURÉ !



Le 14 juillet, nous avons eu le plaisir de célébrer l'ouverture au public du Parc des Charmilles.

Le Parc des Charmilles est un lieu de retrouvailles, bien connu des aigrinois, où les habitants peuvent se promener et les enfants venir jouer en toute tranquillité. Des associations s'y retrouvent fréquemment. Le Parc des Charmilles est aussi un repère pour les touristes, en particulier les amateurs de camping-car qui y ont leurs habitudes.

C'est également un écrin de verdure en cœur de bourg, qui possède de beaux arbres, dont une magnifique Charmilles

bordant un ancien manège à chevaux, et à laquelle on doit le nom du Parc.

Le projet de réhabilitation du Parc des Charmilles a été lancé en 2018. L'aménagement a été pensé de manière globale, afin de mettre en valeur le Parc des Charmilles dans son ensemble, et de concilier harmonieusement les différents usages : parcours sportif, terrain de pétanque, espace de loisirs, aire camping-car, etc...

En 2022, l'aménagement sera parachevé par la restauration à l'identique de l'ancien lavoir, situé au fond du parc et très peu visible malgré son intérêt.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE



Depuis le mois d'octobre, nous bénéficions désormais l'une bibliothèque à Aigre, portée par la communauté de communes Cœur de Charente.

Grâce à la bibliothèque, nous pouvons désormais faciliter l'accès aux livres et à toutes sortes d'œuvres, de médias et de documentaires. Lors de la préparation de l'ouverture, les horaires ont été modulés pour que soient poursuivies les actions de médiation culturelle envers tous les publics, qu'il s'agisse des plus jeunes dans les écoles ou au sein du pôle jeunesse, mais également de nos aînés dans les EHPAD du secteur.

Corinne Baillargeau vous accueille du mardi au samedi, n'hésitez pas à venir découvrir ce bel endroit, à emprunter des livres, DVD, etc...

[Horaires d'ouverture](#) : mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h

mercredi 14h à 18h -vendredi 16h à 18h.

Rendez-vous dans les anciens locaux de la Trésorerie : 3 rue Froide 16140 AIGRE.

Tél : 05.86.75.01.40 - Mail : bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

En parallèle, l'ancien logement est réaménagé en deux parties distinctes ; l'un d'entre eux accueillera les locaux administratifs de l'EHPAD Habrioux le temps des travaux

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE D'AIGRE SUR L'AVENUE DU 8 MAI



Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée d'Aigre (Avenue du 8 mai 1945) en lien avec l'ouverture prochaine de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise, la commune a créé un cheminement doux et a réalisé des plantations qui permettront d'embellir l'entrée de bourg. A cette occasion, le panneau d'entrée d'agglomération a été déplacé en amont, afin de casser la vitesse dans ce virage dangereux.

Nous rappelons aux automobilistes que les 50km/h s'appliquent dès le panneau.

TRAVAUX DE VOIRIE

Chaque année, la commune d'Aigre dédie une part de son budget à l'entretien de la voirie communale. A compter de l'année 2021, le Conseil Municipal a décidé de porter le montant de cette enveloppe de 30 000 à 40 000 €.

La Communauté Cœur de Charente assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de voirie pour le compte de la commune, avec un financement par le Conseil Départemental dans le cadre du FDAC (Fond Départemental d'Aide aux communes). Plusieurs voies communales ont ainsi été reprises.

Trois chemins ruraux à Villejésus ont également fait l'objet de travaux.

Par ailleurs, nous avons également programmé les travaux afin de raboter le dos d'âne devant les Cognac Gautier, et afin de remettre en état le chemin N° 9 de Villejésus situé dans le prolongement du chemin des Vallées après la ZA de Villejésus. Ces travaux seront effectués par l'entreprise Bernard TP en février 2022.

DEUX BALADES TOURISTIQUES SUR NOTRE COMMUNE



La commune d'Aigre, labellisée Villes et Villages Fleuris, vous propose une balade nature et patrimoine pour découvrir ses actions en faveur d'un cadre de vie de qualité géré de manière durable, et dans une volonté de préservation de l'environnement.

Cette balade met en avant le patrimoine végétal et bâti. Un sentier de randonnée a également été défini et balisé à Villejésus ; un autre est en cours de réalisation sur Aigre.

AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES

Une opération d'incitation au ravalement des façades débutera le 1er juillet 2021. La Commune d'Aigre est concernée dans sa totalité. En fonction du nombre de demandes, les immeubles situés sur les axes passants seront retenus.

Cette aide est mise en place afin de lutter contre la dégradation de l'habitat et aider à l'embellissement de la commune.

Un dossier peut être retiré en mairie. Chaque demande d'aide sera ensuite présentée au Conseil Municipal et un jury d'attribution qui sera constitué avec les membres de la commission « attractivité » désignera les bénéficiaires de cette aide.

Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

MARQUAGES AU SOL

Merci à nos agents communaux et aux jeunes de la commune, employés dans le cadre de notre opération « jobs d'été », qui ont repeint au mois d'août certains marquages au sol sur la voirie, ainsi que plusieurs passages piétons.



OUVERTURE DE « BELLES COMME UN CŒUR »



La municipalité souhaite plein succès à Amandine GUILLAUME, qui a récemment ouvert un commerce de prêt-à-porter et habillement : « Belles comme un cœur ».

Rendez-vous au 13 Grande Rue du mardi au dimanche matin.

Contact : 05 45 96 58 95

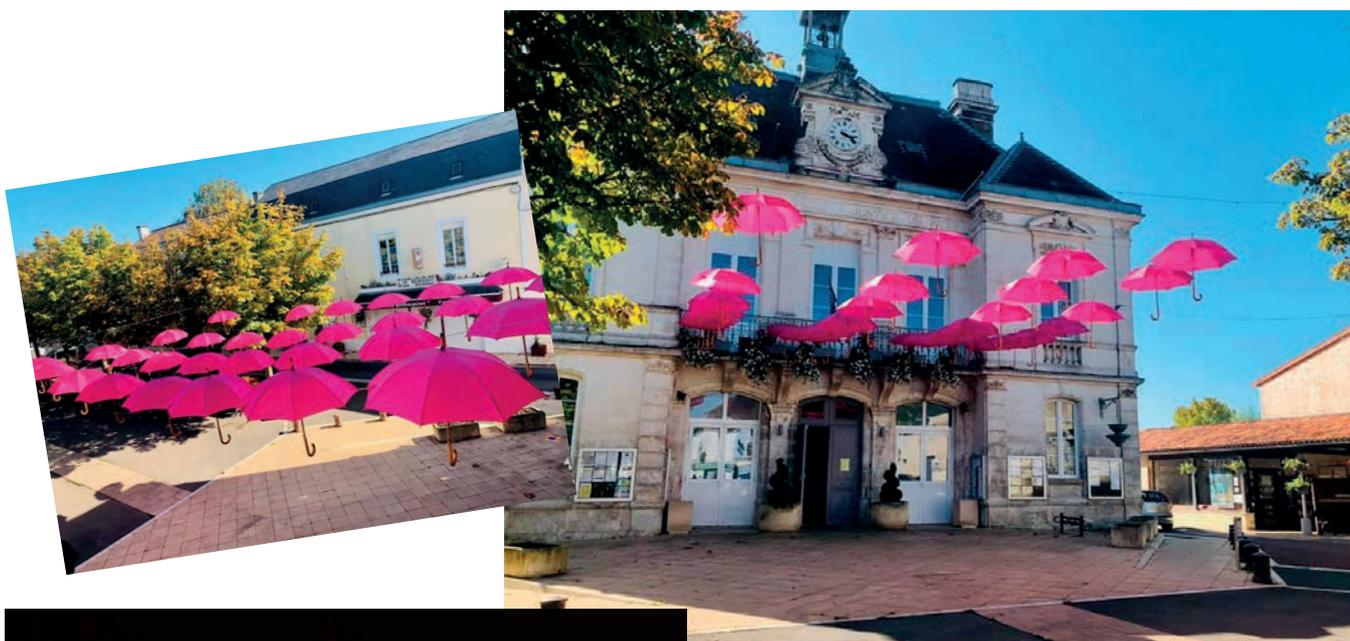
Facebook : Belles comme un cœur

LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE POUR « OCTOBRE ROSE »

Les bâtiments municipaux ont été illuminés en rose dans le cadre d'Octobre rose, campagne annuelle destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Les parapluies ont aussi fait leur apparition devant les Mairies d'Aigre et de Villejésus.

Le 23 octobre à Aigre, deux manifestations ont été organisées :

- Le matin, l'opération « Balles roses » au Tennis Club
- À 16h à Villejésus, la marche solidaire avec Jeunesse et Loisirs



FLEURISSEMENT POUR LA TOUSSAINT

Merci à nos agents qui ont veillé, pour la Toussaint comme tout au long de l'année, à l'entretien et au fleurissement de nos cimetières à Aigre et à Villejésus.

Nous vous rappelons que les chrysanthèmes qui n'auront pas été ramassés d'ici au 31 décembre seront enlevés par nos agents communaux.

CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

En ce 11 novembre 2021, nous avons célébré à Aigre et à Villejésus la journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix.

Aux côtés des habitants et anciens combattants, nous avons rendu hommage à tous les « Morts pour la France ».



LA COMMUNE LUTTE CONTRE LES « VOITURES VENTOUSE »

Pour rappel, une voiture n'a pas le droit de stationner plus de 7 jours au même endroit.

Après plusieurs mois de procédure, nous avons enfin pu faire procéder à l'évacuation de deux « véhicules ventouses » qui gênaient le stationnement sur la place de l'église d'Aigre et la place le long de la rue Froide. Les propriétaires étaient décédés respectivement depuis deux ans et quatre ans ! Cela implique une procédure spécifique, lancée depuis près d'un an et qui a abouti au mois de juillet.



DE NOUVEAUX COMPOSTEURS

Au mois de septembre, nous avons inauguré avec Calitom, service public des déchets de Charente, le deuxième composteur collectif de la commune : celui se trouve rue Basse, et est destiné à tous les habitants du bourg de Villejésus.

Un composteur collectif est également à disposition dans « l'espace Martin » à Aigre. Ceux-ci permettent de contribuer à la démarche de réduction de la production de déchets.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie ou Calitom.



DÉCORATION DE NOËL

Durant le mois de décembre, un ourson illuminé est présent sur la place d'Aigre à l'occasion des fêtes de Noël, pour le plaisir des petits et des grands.

Les Cognac Gautier financent l'intégralité du coût, nous les remercions pour ce beau partenariat avec votre municipalité.



RECENSEMENT

RECENSEMENT DU 20 JANVIER AU 20 FÉVRIER

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile pour tous.

L'agent recenseur déposera dans votre boîte aux lettres un formulaire sur lequel vous trouverez votre code d'accès et votre mot de passe afin de vous recenser par Internet en vous connectant sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr. Le formulaire papier reste autorisé. Les agents recenseurs : nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

VIE DE LA COMMUNE - État civil 2021

NAISSANCES

Mathis MAZEAU • Loo VIDAL • Tiago DEVAUREIX • Léo SYLVESTRE • Léonie WEISS MICHELET
Zendaya MICHELET • Esmée DECOMBLE • Catalina MICHELET • Ruby MICHELET

MARIAGES

Emilie DUROUSSEAU & Jérôme BERGOUIN
Juliette DUROUSSEAU & Mathieu DUPUY
Martine BUREAU & Bernard GIRY DUCLUZEAU

DÉCÈS

Marguerite MASSON veuve BLANCHET • François MADIGOUT • Jean-Claude COUVIDAT
Yvon COUPRIE • Alcée PETIT • Nicole DESBORDES • Jeanne TEXIER
Andrée BALLUTAUD veuve LACOUTURE • Renée BALUTEAU veuve COUVY
Andrée CLÉMENT-DUPRAT veuve THOMAS • Alban ANDRÉ • Geneviève ZITTEL épouse DUBOST
Antoinette MARCELIN veuve SABOUREAU • Régine DELAVEAU
Arlette GARNIER veuve MARQUET • Bruno MÉNARD • Nathalie CHANGEUR
Marie-Jeanne GRACIE • Claudette MATHARD veuve GUILLON
Jacqueline CHAIGNEAU veuve CLIGNY • Alain GUICHETEAU • Josiane CANTIN veuve MICHAUD Antoinette
GÉRARD veuve BUSSAT • Jacqueline MAGNANT veuve RÉVEILLAUD • Patrick TARDAT
Yvonne POUZIN veuve AYRAULT • Georges FONTAINE • Olive DIGUET • Eliane BARRET
Gérard VIGNAUD • Jean-Pierre GALLENON • Jocelyne POUZIN
Irène BERTRAND veuve BOURBON • Juliette BEDON veuve PIVETEAU • Marcelle RULLAND

ÉCOLE MATERNELLE D'AIGRE «LES PETIS DE L'OSME»

Cette année, les élèves de l'école maternelle publique Les Petits de l'Osme travaillent sur le vaste thème de l'art...

A la clé : la décoration d'une parcelle des jardins de Saint-Fraigne sur ce même thème, en fin d'année scolaire.

Toutes les classes sont donc à pied d'œuvre pour découvrir l'art sous toutes ses formes : musique, danse, sculpture, peinture, photographie, cinéma, dessin, théâtre, poésie...

Pour la rentrée de novembre 2021, tous les élèves ont eu le plaisir de découvrir au sein de l'école une magnifique bibliothèque haute en couleurs et spécialement aménagée pour susciter l'envie de découvrir la littérature de jeunesse. Les trois classes ont également hâte de visiter la toute nouvelle bibliothèque communale d'Aigre.

Les petits et les moyens participent au projet "Mon premier ciné" et bénéficieront de trois séances au Cinéfamily de Ruffec.

Plusieurs spectacles sont programmés ou déjà vus pour l'ensemble des élèves : Du vent dans les plumes à Rouillac (le lac des cygnes revisité dans les rues de Rouillac), Hänsel et Gretel proposé par la CDC Cœur de Charente, Elle tourne (spectacle musical à La Palène)...

Dans la classe de grande section, une férue d'art s'est même invitée pour l'année : Musette Souricette. Grâce à elle, les enfants découvrent régulièrement une nouvelle œuvre, l'observent, la décrivent, et surtout s'en inspirent pour créer à leur tour. Ainsi, ils ont déjà pu approcher le travail de Munch, Haring, Kracov et Van Gogh. D'autres artistes viendront prochainement agrandir le tableau et les œuvres ainsi fabriquées permettront quant à elle d'embellir le petit musée de l'école !



Légende des photos : D'après LE CRI de Edvard Munch. D'après Keith HARING et David KRACOV

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

Pour cette troisième rentrée sous le signe de la pandémie, nos petits écoliers ont eu la surprise de découvrir une école complètement modifiée.

Les élèves de CP et CE1 partagent désormais le même espace classe. Ils bénéficient de près de 100 m² pour pouvoir apprendre en développant l'autonomie, l'entraide.

Les projets ont aussi été concrétisés pour la classe de CE2 car les enfants ont investi l'ancienne salle d'arts plastiques et d'informatique qui désormais n'en font qu'une pour pouvoir travailler en classe semi flexible en proposant plus d'espace.

Les CM devraient bénéficier eux aussi cette année d'une plus grande classe.

Bien sûr, il ne faut pas oublier les projets que nous proposerons aux élèves.

A partir du mois de mars, toute l'école aura la chance d'aller à la piscine de Ruffec où ils pourront commencer à apprendre à nager.

Tout au long de l'année scolaire, nous allons pouvoir travailler l'expression, la créativité à travers le théâtre avec l'aide d'un intervenant théâtre.



ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Pour marquer la fin de la première période, les élèves de l'école Notre Dame des Anges se sont réunis en différents ateliers sur le thème de l'automne.

Pour commencer, les élèves de CM et CE ont décoré des muffins sur le thème d'Harry Potter et fait des pancakes aux pommes avec l'aide d'une maman d'élève cuisinière anglaise.

En extérieur, les élèves ont profité de la richesse du jardin et de ce qu'ils ont pu trouver au gré de leurs promenades pour réaliser des œuvres en Land art et décorer des citrouilles.

Les maternelles quant à eux nous ont offert le plaisir de déguster des gâteaux au miel et aux noisettes qu'ils avaient ramassés à l'occasion d'une sortie à la ferme de Crève-cœur.

Ce fut un moment très convivial et plaisant pour chacun !



COLLÈGE DE L'OSME

Les années se suivent, et les projets reprennent ! Le collège accueille 167 élèves, répartis sur 8 classes. Nouveauté cette année une option « Langues et Cultures Européennes », permet un approfondissement des connaissances et une pratique renforcée de l'oral en anglais et espagnol en classes de 4^e et 3^e.

Dans le rétroviseur....

Les résultats au brevet des collèges en juin 2021 se maintiennent à 89% de réussite avec le retour des épreuves ponctuelles du mois de juin. Cette promotion a pu montrer le travail accompli en 4 années en terme de vivre ensemble et de développement des compétences artistiques lors d'un concert en fin d'année. Accompagnés par 3 camarades



et 3 professeurs aux instruments, encadrés par monsieur BOURON, professeur d'éducation musicale et une intervenante artistique, madame ANTUNEZ, ils ont offert un récital à l'ensemble des élèves et adultes de l'établissement. Un bon et beau moment de cohésion qui tranche avec les contraintes sanitaires.

Collège labellisé « Génération 2024 » en attendant les jeux Olympiques de Paris, les élèves ont pu se mesurer le mercredi 23 juin 2021, lors de la journée olympique (ça ne s'improvise pas !), à un parcours d'obstacles mis en place par l'équipe EPS et « Coach Wilfried ». La solidarité entre élèves et adultes de l'établissement a permis à chacun de terminer son parcours.

La semaine du goût, ce qui se trouve dans l'assiette est aussi important que le contenu des cours, et ça le chef de cuisine monsieur LAGARDE l'a compris depuis bien longtemps. Ce lundi 18 octobre 2021, deux chefs étaient présents en cuisine, Jean-Marie PAPONNET le chef du Relais des Îles de Vouharte est venu partager les fourneaux pour concocter un menu local et de saison à des collégiens ravis !

Droit devant



Au vu de la situation sanitaire, il n'y aura malheureusement pas de séjour à l'étranger. Le collège et principalement les enseignants ont su adapter et proposer des sorties plus proches et à plus brève échéance afin de pouvoir anticiper les changements de protocoles sanitaires. Nous poursuivons malgré tout notre ambition d'ouverture culturelle à destination de tous les élèves. Des sorties sur la journée seront organisées pour tous les niveaux durant cette année. Les 6^e sont allés observer les Tumulus de Tusson, les 3^e ont visité le Futuroscope de Poitiers afin de découvrir les métiers présents et repérer les aménagements à destination des personnes en situation de handicap dans une structure telle que celle-ci.

- La Liaison écoles/collège est plus que jamais d'actualité. Nous nous efforçons de travailler dans une forme de complémentarité afin poursuivre le travail accompli dans les écoles du secteur au collège. Une vigilance particulière sera portée à la lecture, c'est une priorité absolue. Nous espérons que la fin d'année scolaire puisse permettre une visite des futurs 6^e au collège.
- Le Conseil de Vie Collégienne va permettre aux élèves inscrits dans cette instance de donner leur avis et d'être force de proposition sur la vie de l'établissement.
- Cette année des éco-délégués seront élus et impliqués dans des actions afin de labelliser le collège E3D (établissement en démarche globale de développement durable)
- Les ateliers de conversation en langue anglaise avec l'association « Le coq et la rose » ont repris en présentiel. C'est un moyen de poursuivre ce projet essentiel à la maîtrise de la langue.
- Un projet Slam a vu le jour, avec la participation d'un chanteur pour encadrer les élèves et aboutir à une représentation avec d'autres collèges participants.
- Un projet BD, liant histoire et espagnol, avec la participation d'un auteur et du CIBDI retracera l'histoire des espagnols d'Angoulême.
- Les cordées de la réussite avec le lycée Guez de Balzac d'Angoulême et ses classes préparatoires littéraires qui via un artiste vont permettre à certains collégiens la participation à l'écriture et la représentation d'une pièce de théâtre.
- La participation au forum santé pour nos élèves de 3^e pour adopter dès maintenant les bons réflexes, qui se poursuivra par une formation aux premiers secours.
- Et enfin, une représentation théâtrale de nos élèves de 6^e inspirée de « L'étrange Noël de M. Jack »... Parmi bien d'autres....

Activités de l'Association Sportive

L'Association Sportive du collège est toujours aussi dynamique. Elle a dû adapter le fonctionnement afin de permettre la poursuite des activités. Pour le moment les élèves participent aux activités proposées les mercredis après-midi, ainsi que les mardi et jeudi midi. Les rencontres avec les autres établissements ont repris, ces moments sont essentiels.

Foyer Socio Educatif

Le Foyer Socio Educatif est très actif au collège de l'Osme, un projet éco-citoyen se poursuit cette année. Ce projet a pour vocation de fédérer les élèves autour d'un axe fort dont les enjeux éducatifs et civiques s'articulent autour du parcours citoyen. Un atelier de création artistique qui a pour but de réhabiliter des objets de consommation courante et de les transformer en objets de décoration, en bijoux... Ceux-ci seront proposés à la vente sur le site internet du collège, par un système de « click & collecte ».

Nous poursuivons notre volonté d'inscrire le collège au sein du territoire, en privilégiant des achats auprès de commerçants et producteurs locaux, en tissant et en développant des liens avec les autres structures locales, dans l'unique but de donner de la cohérence à nos actions et préparer l'établissement, et les élèves, aux enjeux de demain.

Arnaud DELVAL - Principal

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES D'AIGRE

L'amicale des Parents d'Élèves est une association qui a pour but de créer du lien social entre parents et d'organiser des événements permettant de financer des projets liés aux écoles maternelle Les Petits de l'Osme et élémentaire Marc Mouclier, à Aigre. Depuis 2019, elle fonctionne sous une organisation collégiale c'est-à-dire non hiérarchisée. Les parents qui participent aux réunions et activités sont membres actifs, déclarés en préfecture, après leur accord. Nous comptons actuellement 11 membres.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la proposition d'action pour se rencontrer entre parents et soulever des bénéfices au profit des écoles a été limitée par les restrictions sanitaires imposées.

Malgré tout, l'APE a organisé une vente de sapins de Noël et une vente de chocolats à Pâques de la Chocolaterie d'Antan de La Rochefoucauld. L'ensemble des 2 opérations a créé un bénéfice de 1 145€. Nous avons également proposé une vente de masques en tissu normés. Il s'agissait d'une opération de solidarité pour que les familles disposent de masques en tissu. 4 masques ont été donnés à chaque enfant de l'école primaire, avec la possibilité d'en acheter en complément à prix réduit (1,75€). Au total 525 masques ont été distribués.

Nous avons remis un chèque à chaque école en fin d'année scolaire 2020-2021. 1 088€ à l'école maternelle, correspondant à l'achat de barrières de séparation pour la cours d'école (mesures sanitaires) et d'un spectacle de marionnettes. 1 000€ à l'école élémentaire afin de soutenir le projet chorale et percussion, réalisé dans l'année. Pour la nouvelle année scolaire, nous avons reconduit l'opération de sapins. Nous pensons renouveler la vente de chocolat à Pâques, et espérons organiser un événement festif en fin d'année, si les mesures sanitaires nous le permettent.



COMITÉ DE FOIRE DU PAYS D'AIGRE

Le marché de producteurs de pays co-organisé par le Comité de Foire, la chambre d'agriculture et la commune d'Aigre le 17 septembre a connu un vif succès !

Nous avons eu la chance d'avoir un temps plus que clément et l'écrin superbe du parc des charmilles, qui abritait cette manifestation, a été pour beaucoup dans son succès !

Près d'une vingtaine d'exposants étaient présents et les visiteurs ont pu acheter de bons produits locaux sur les stands, pour les consommer ensuite dans l'espace restauration mis en place dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

L'animation musicale était assurée par Benjamin Gasseling et l'ambiance a été exceptionnelle.

Pierre et Gilles Sylvestre ont assuré de main de maître la cuisson avec leurs braseros.

L'équipe du Comité de Foire du Pays d'Aigre n'a pas ménagé sa peine pour faire de cette manifestation un plein succès. Merci aux bénévoles, aux agents communaux, et plus largement à toutes celles et ceux qui ont œuvré à la réussite de cette belle soirée !

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Le Comité de Foire en partenariat avec la mairie souhaite organiser si les conditions sanitaires le permettent la 49^e édition de la foire exposition qui sera consacrée aux métiers rares et insolites.

La date retenue est celle du **Samedi 21 et Dimanche 22 Mai 2022.**

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour l'organisation de la foire.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Pour ce faire merci de contacter les co-présidents

Bruno Charles et Roland Vilneau



JEUNESSE ET LOISIRS

Pour l'année 2021, nous avons malgré tout réussi à faire nos animations traditionnelles à Villejésus avec des conditions sanitaires, liées au Covid 19, un peu différentes par rapport à l'année précédente: (pass sanitaire)

Nous avons fait au mois de juillet ce qui était prévu : « Rendez-vous chez Melle Marie » sur le site Valtaud en collaboration avec l'association l'Assise, puis le 31, la course des 2 cagouilles ou nous avons eu un peu moins de participants suite à l'instauration du pass-sanitaire.

Pour le mois d'août, les conditions sanitaires imposées étant trop contraignantes à mettre en œuvre, la frairie et le feu d'artifice ont été annulés.

Malgré tout la randonnée pédestre du 14 août suivie du repas grillades-frites animé par un chanteur musicien, se sont déroulés dans une bonne ambiance.



Le 16 août, la 70^e course cycliste de Villejésus a vu la participation de 66 coureurs et s'est terminée par la remise des récompenses du challenge avec le TPA (Tour du Pays d'Aigre)

Nous remercions à ce sujet la municipalité qui nous a accordé une subvention d'aide au financement de la course.

La brocante du 19 septembre a eu un nombre de participants supérieur malgré une petite pluie matinale qui a découragé quelques inscrits.

Nous avons renouvelé cette année la marche d'Octobre Rose. Les dons collectés (114€) ont été reversés à l'association « Fleur d'Isa » pour la lutte contre le cancer du sein.

Pour l'année 2022, nous avons bloqué les dates de nos animations, en espérant que les conditions sanitaires vont encore s'améliorer et nous permettre de les réaliser pleinement :

- le 27 mars : loto de l'association à la salle des fêtes d'Aigre
- le 30 juillet : course des 2 cagouilles
- les 14, 15 et 16 août : frairie de Villejésus
- le 18 septembre : brocante

Nous ne savons pas encore quand se fera la soirée «Rendez-vous chez Melle Marie », L'Assise ne nous ayant pas communiqué de date.

Nous espérons fortement que les conditions sanitaires s'amélioreront pour nous permettre de faire revivre la frairie de Villejésus et son feu d'artifice pour le plaisir de tous.

Je remercie tous les membres de Jeunesse et Loisirs, les bénévoles, les signaleurs, pour leur participation à l'organisation des animations que nous nous efforçons de maintenir.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une meilleure année 2022.

Didier VIDEAU

Egalité Numérique

HAUT DEBIT

L'ASSOCIATION EGALITÉ NUMÉRIQUE HAUT DÉBIT, association d'intérêt général, a fait son Assemblée Générale en octobre 2021 dans la salle de réunion de Villejésus mise à disposition par la Mairie. Le bilan d'activités de ces derniers mois en période de covid est que les réunions publiques ont été limitées, mais les actions d'informations nécessaires à ceux qui veulent se lancer dans le numérique ont continuées.

Notre site internet www.egalitenumérique.online a été enrichi (en particulier pour les artisans, et pour les particuliers), et des fiches d'information « Comment choisir un forfait internet » ou « arrivée de la fibre chez vous » ont été mises à disposition dans divers lieux, dont le bus d'Emmaüs Ruffec (Emmabus). Citons les 3 dernières réunions d'information sur le thème « La 5G : c'est quoi ? évolution 4G ou révolution ? » (à voir sur youtube <https://egalitenumérique.online/conference-4g-5g/>).

HISTOIRE DU PAYS D'AIGRE

Histoires du Pays d'Aigre
et alentours...



Voici encore une année qui s'achève avec son lot de joies et malheureusement de tristesses. Nous espérons pouvoir reprendre nos activités en 2022. À savoir : les conférences du samedi, les sorties nous permettant d'aller admirer ou découvrir ce qui fait notre environnement et la richesse de notre patrimoine. Nous rappelons que nos activités sont ouvertes à tous et très souvent gratuites. Cela permet de se rencontrer, de créer du lien et donc de l'amitié. Il suffit souvent de regarder le journal.



Visite église d'Aulnay de Saintonge septembre 2021.

Nous finirons le cycle théâtral par des soirées dédiées à la joie et à la fête dans nos campagnes après la Grande Guerre. Au printemps paraîtra le numéro 43 de la revue. À ce sujet toutes les personnes souhaitant écrire peuvent nous faire parvenir leur texte qui sera édité après approbation du comité de lecture. L'assemblée générale aura lieu dans la salle des fêtes de Barbezières le samedi 11 décembre.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos familles en attendant le plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir.

Histoires du Pays d'AIGRE

ACCUEIL & LOISIRS - «CLUB DES AÎNÉS D'AIGRE»



C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons à notre Club de la rue des Orgougnés à Aigre, pour passer un très bon moment ensemble. Vous pouvez venir nous rejoindre tous les jeudis à partir de 13h30. Nous jouons à la belote, au tarot, au scrabble... accompagné d'un goûter.

Nous organisons durant l'année : des concours de belote, des lotos et aussi plusieurs repas. Malheureusement c'est encore avec les masques, le gel hydro alcoolique « restons prudent ».

A bientôt, prenez soin de vous.

Chantal DUSSAUZE Tél : 06 78 41 21 89

CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Nous avons commencé très timidement le club au mois de juillet. Notre 1^{er} repas le 3 septembre avec une loterie en faveur du téléthon. Le 30 octobre, notre randonnée halloween avec élection du meilleur maquillage adulte et enfant suivi d'un casse-croûte dans la salle des fêtes servi par les adhérents de randonnée du club que je remercie pour leur participation car sans eux je ne réaliserai pas ces manifestations. Merci à la mairie pour le prêt de cette salle, nettoyage du circuit et la participation des 2 Maires. 16 novembre, un concours de belote et l'année se terminera avec le goûter de Noël le 21 décembre. En espérant que 2022 nous permettra de réaliser toutes nos activités.

Si la solitude vous pèse et que vos journées sont longues, venez passer un moment convivial avec nous les lundis de randonnée ou les mardis après-midi.

Le bureau.



ASSISE

La jeune association L'Assise a été créée il y a juste un an sur notre commune d'Aigre et elle a pris ses marques à Villejésus au sein de la maison Valtaud. L'Assise, ce nom évoque la rangée de pierres taillées qui participe à la construction d'un mur et c'est leur goût pour ce patrimoine bâti que le groupe de jeunes et d'anciens, qui a créé cette association, a voulu ainsi mettre en valeur.

Et cet été, 2 chantiers les ont occupés au sein de la maison Valtaud, séjours de 3 semaines, l'un en juillet et l'autre en août, ainsi qu'un chantier en juillet au prieuré de Tusson. Ayant adhéré à l'Union Rempart, ils ont pu accueillir 55 adolescents de 15 à 17 ans, répartis sur ces 3 chantiers. Ceux-ci ont participé à la réfection de murets de pierres dans le jardin, la restauration d'un plancher et de ses solives au sein d'une petite grange, et la fabrication de volets pour fermer les ouvertures des bâtiments annexes à la maison Valtaud. Ces travaux ont été menés à terme, et les adolescents accueillis ont savouré ces temps de découverte d'un patrimoine et d'initiation aux métiers manuels, un beau succès pour l'association qui a bénéficié du soutien et de subventions du Département de la Charente, de la Région Nouvelle Aquitaine, des services de l'État et d'une aide des communes d'Aigre et de Tusson.

Au-delà des temps de travail réservés au matin, les animateurs de l'association L'Assise ont eu à cœur de faire découvrir, l'après-midi, notre jolie région aux jeunes qu'ils accueillaient : ce fut, entre autres, des temps de baignade au plan d'eau de Villefagnan, des balades en forêts ou le long de l'Aume, des rencontres avec des anciens du village, ainsi qu'une visite de la ville d'Angoulême. Et tous ont eu le plaisir d'ouvrir la Maison Valtaud au public, en sorte que nous puissions nous réapproprier ce précieux patrimoine : pour cela l'association a organisé des portes ouvertes et des temps de fête au sein de la maison, rendez-vous aux jardins au mois de juin, rendez-vous chez Marie avec un marché de producteurs en juillet. En effet, nombreux sont les habitants de Villejésus et d'Aigre qui se souviennent de Marie Valtaud et de son épicerie qui rayonnait au cœur du village, pour y avoir fait leurs courses dans leur jeunesse, et acheté des bonbons "Coquelicots"!

Nous avons donc eu ainsi le plaisir de voir revivre la maison Valtaud. Et après cette première saison riche en émotions, l'association donne rendez-vous au printemps 2022 pour un nouveau chantier participatif chez Valtaud.

Au programme : sauvegarde du legs Valtaud, transmission d'une mémoire populaire et restauration du bâti ancien !

Rafik ABDELHAK- Trésorier de L'Assise



ASSOCIATION SPORTIVE AIGRINOISE

Le club de l'AS Aigre a énormément souffert de la crise sanitaire. En effet, beaucoup de départs ont été recensés, dus majoritairement à un arrêt de la pratique du football chez de nombreux séniors. Face à ce constat, le club de l'AS Aigre a quand même décidé d'inscrire 3 équipes sur la saison 2021 – 2022, afin que chaque joueur inscrit puisse participer le weekend. Face à ces effectifs réduits viennent s'ajouter un nombre considérable de blessés, conséquence vraisemblable de l'interruption de la pratique du football sur les 2 dernières années. Ces déconvenues ne sont pas sans conséquence sur les résultats sportifs, puisque l'équipe C accuse fin novembre déjà 2 forfaits. L'équipe B est dernière de 3^e division, et l'équipe fanion tente de survivre en 1^{ère} division. Nous sommes persuadés d'être capables de pouvoir redresser la barre au prix d'efforts sportifs de chacun et espérons que les joueurs s'en donneront les moyens pour éviter au club une descente qu'il ne mérite pas.



Le point positif de cette nouvelle saison est la création de l'école de foot de l'AS AIGRE. Longtemps intégré au club de l'Inter Pays d'Aigre par le passé, notre club a souhaité tenter l'aventure en solo afin de retrouver à l'avenir un vivier bénéfique de joueurs séniors. L'opération, soutenue par le district de la Charente et la Mairie d'Aigre, a été accompagnée par divers partenaires financiers tels que l'entreprise Sylvestre, la quincaillerie ALTER et LOGEO confort, qui nous ont dotés de maillots et shorts aux couleurs du club.

Aujourd'hui, près de 40 enfants sont inscrits au club et profitent des entraînements dispensés par les encadrants très investis dans leur mission. Les résultats obtenus le week-end par les 3 catégories engagées (U7 / U9 / U11) montrent l'investissement de chacun et le plaisir des jeunes à fouler les terrains charentais.

Il est évidemment possible d'intégrer le club de l'AS Aigre ou même venir essayer un entraînement en cours de saison, ne pas hésiter à prendre contact auprès des dirigeants du club (06 78 77 88 86).



TENNIS

Lors de l'assemblée générale du tennis club qui a eu lieu en septembre le président a présenté le bilan de l'année écoulée.

Grâce aux efforts de la municipalité et de la communauté de communes l'équilibre financier a été préservé et pour cela nous les remercions, cela nous a permis notamment de remplacer les filets des courts extérieurs usés.

Le club est passé de 18 à 24 licenciés ce qui représente une hausse de 33%.

L'école de tennis est animée par Jean-Baptiste IMBEY, moniteur diplômé, le mercredi pour les petits, le vendredi pour les ados et quelques adultes et rencontre un vif succès.

La situation sanitaire a empêché bon nombre de rencontres, heureusement la compétition a pu reprendre en septembre et en octobre avec le championnat des plus de 35 ans où les deux équipes inscrites se sont bien comportées l'équipe 1 terminant à la seconde place de 2^e division et l'équipe 2 terminant également deuxième de 4^e division.

Maintenant nous sommes inscrits en challenge interclub charentais qui se déroule en novembre et décembre.

Plusieurs animations ont été programmées en particulier une convention a été signée avec le collègue. Les collégiens ont rendez-vous une fois par mois sur les courts, nous remercions monsieur Arnaud DELVAL le Principal du collège d'Aigre pour son implication à faire partager notre passion.

Il a été convenu que les enfants du centre de loisirs bénéficieront de trois séances « découverte » au printemps. Dans le cadre d'octobre rose le club a organisé une matinée ludique et conviviale intitulée les balles roses. La somme rapportée a été intégralement reversée à l'association ISA et à la ligue contre le cancer.

Merci aux participants.

Si vous souhaitez pratiquer notre sport en loisirs ou en compétitions, renseignements auprès de :

Dominique Hyvernaud-Pineau 06 80 14 85 87

Jean-Baptiste Imbey 06 83 86 00 86

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous, à bientôt sur les courts

Dominique HYVERNAUD-PINEAU

Président du tennis club Aigrinois



Photo J.R

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Le manque de sang se fait de plus en plus ressentir sur le plan national, aussi, toute personne en âge de donner (de 18 à 70 ans) est cordialement invitée à venir aux collectes organisées par l'amicale d'Aigre

CALENDRIER 2022 - SALLES DES FÊTES D'AIGRE

Mercredi 5 Janvier	16h. À 19h.
Mercredi 30 Mars	16h. À 19h.
Mercredi 10 Août	16h. À 19h.
Vendredi 19 Octobre	16h. À 19h.



URIEL

BOUTIQUE D'ASSOCIATION CARITATIVE

43, Grande rue 16140 AIGRE - Tél. : 07 48 46 95 68

Friperie et divers articles d'occasion à petit prix.

Basée sur les Dons

La vente au profit de la recherche médicale.

GYM DANSE

L'association Gym Danse à Aigre permet à tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes de pratiquer du sport. Son prix est de 90 euros par an pour une séance par semaine et de 130 euros par an pour 2 séances par semaine (possibilité de payer en plusieurs chèques)
Je pense que l'effectif sera entre 35 et 40 adhérents.
(possibilité d'inscription en cours d'année.)

Les séances sont animées par une professionnelle :
Aurore Gavalet et sont variées :
Pilates - Latino - Rock - Fitness.

Composition du bureau :

Présidente : Mégret Liliane : 06 37 69 84 92
Trésorière : Bégouin Christianne : 05 45 65 37 15
Secrétaire : Chapelle Francine : 06 75 38 73 29

Horaire gymnase d'Aigre : LUNDI de 17h45 à 18h45
et de 19h00 à 20h00



VÉLO VERT EN PAYS D'AIGRE

L'association Vélo Vert du Pays D'Aigre tient à remercier chaleureusement les partenaires qui ont permis de confectionner de nouveaux maillots pour les adhérents.

A savoir les donateurs habituels :

Établissements SYLVESTRE
CAVAC Villejésus
Établissements NOBLE
Auto bilan DEKRA

Mais aussi les nouveaux partenaires :

CARREFOUR CONTACT Villejésus
DIACO Automobile
BERNARD TPGT

La volonté du club était d'être sponsorisée uniquement par des sociétés du Pays d'Aigre.

Le départ de la prochaine randonnée VTT et marche organisée par l'association aura lieu à Tusson le 6 Mars 2022.

3 boucles d'une vingtaine de km chacune avec ravitaillement central au « Couvent des Hommes » de Tusson pour le VTT. Chacun pourra à son gré faire 1, 2 ou les 3 circuits. Un circuit sera prévu sans difficultés importantes pour satisfaire toute la famille.

Pour la marche il y aura aussi 3 possibilités : 7, 12 ou 17 km avec ravitaillement sur le parcours.

Les personnes intéressées par la pratique du VTT loisir le dimanche matin, dans une ambiance amicale, peuvent nous contacter au 06 03 30 99 35 ou sur notre page Facebook pour plus d'informations.



CYCLO-CLUB AIGRINOIS

Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé)

Tél. : 05 45 30 30 24

Vice-président : Jean-Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne)

Tél. : 05 45 21 36 21

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure)

Tél. : 05 45 39 09 88

Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne)

Tél. : 05 45 96 83 40

Adresse mail : cyclo-club-aigrinois@orange.fr

Que dire de la saison 20-21 ? Les randonnées proposées par les clubs charentais furent annulées. Les cyclos Aigrinois se sont concentrés sur des sorties dans le secteur...

L'organisation de la rando « Coco-Trainaud » fut ajournée, seule une sortie en montagne a réuni une majorité de cyclos.

Les projets 2022 restent ; mais tout reste dépendant aux événements sanitaires :

Loto en février • Rando « Coco-Trainaud » • Pique-nique du club et sortie montagne (en interne)

Le Club est solidaire de toutes les opérations sécuritaires appliquées sur la route (une route qui fut funeste en 2020 : il y a eu 919 cyclistes blessés ou décédés dans des accidents routiers, contre 680 l'année précédente).



ADMR

L'Association ADMR d' Aigre compte 29 salariées et 185 bénéficiaires environ.

Les Aides à domicile sillonnent le canton d'Aigre 365 jours par an de 7h à 20h sur 17 communes.

L'Association s'est vu attribuée 13 véhicules de service.

On compte aussi un service de portage de repas à domicile 7j/7 « Régal Admr » soit 10485 repas livrés en 2020. Les ateliers ludiques ont repris depuis octobre 2021, les vendredis tous les 15 jours. Contact : Catherine FLAUD L'agent administratif est présent 2 jours par semaine à l'association : les lundis et mercredis (sauf exception). La problématique de l'Association Admr d'Aigre identique aux autres associations du département reste le recrutement du personnel. Depuis le 1er octobre 2021, une revalorisation des salaires comprise entre 10 et 15 % devrait nous permettre un meilleur recrutement. A ce jour, l'association aurait besoin de 2 salariées supplémentaires. Les candidatures peuvent être reçues à l'association. La formation des candidates sera assurée par nos tutrices et la Fédération Départementale.

Nous vivons tous au rythme de la crise sanitaire mais sommes toujours présents à domicile et en association (administratifs, bénévoles et salariées).

Nouveaux horaires :

Lundi 8h30/12h30 • 13h30/16h30

Mardi 9h/12h

Mercredi 8h30/12h30 • 13h30/16h30

Jeudi et vendredi 9h/12h



Les bénévoles, salariées vous souhaitent de « BONNES FETES » avec vos proches ainsi que leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE



Avec les conditions sanitaires, comme toutes les associations, les activités de notre amicale ont été mises en veille. Espérons qu'en 2022 nous pourrions les reprendre.

Le Centre de Secours d'Aigre a 3 nouveaux sapeurs-pompiers actifs :
William Enrelle, titulaire du brevet de JSP à Aigre et
deux sapeurs-pompiers provenant du Centre de secours de Mansle :
le 1^{ère} Classe David Bouchemouche - le 2^e Classe Sébastien Baussey

Notre amicale a acheté 2 sapins de Noël aux écoles primaires d'Aigre et en a fait don aux maisons d'enfants d'Aigre et de St-Fraigne.

La traditionnelle tournée de calendriers a commencé dans les mêmes conditions que l'année dernière. L'ensemble des sapeurs-pompiers vous remercie de votre accueil et générosité.

Le Président, le bureau de l'amicale, les actifs et les anciens sapeurs-pompiers d'Aigre vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.

DÉCÈS DU CAPORAL-CHEF JEAN-PIERRE GALLENON

Dans l'après-midi du mardi 19 octobre 2021, l'ambulance des Pompiers d'Aigre est engagée pour un secours à personne dans le village des Granges de Villejésus.

Quelques minutes plus tard sur nos portables un message de notre président de l'amicale nous a tous effondrés : « *Notre ami Jean-Pierre Gallenon vient de décéder d'un malaise cardiaque ...* »

Né le 3 mars 1954 au Breuil de Verdille Jean-Pierre travaillait à la ferme familiale. En 1979, il se marie avec Brigitte et vient habiter aux Granges. En 1986 Aurélie vient agrandir leur foyer.

En 1979, s'étant approché d'Aigre et pouvant entendre la sirène ; Il s'engage comme sapeur-pompier volontaire au centre de secours qui était à côté de la poste. Jean-Pierre, après être un des premiers à obtenir le diplôme de secouriste routier, avait suivi d'autres formations. Il était toujours disponible. Il était fier de lui quand on lui avait demandé d'aller récupérer un nouveau véhicule incendie pour notre centre de secours à Chambéry.

En 1997, suite à un malaise cardiaque Jean-Pierre doit renoncer à son engagement de Sapeur-pompier actif mais reste dans l'amicale. Il s'occupait de la section des anciens dont il ne manquait aucune réunion et manifestation.

Il était très attaché à notre Centre de secours et venait souvent le dimanche matin dire un petit bonjour à ses copains.

Jean-Pierre avait créé, avec une poignée de copains aimant le vieux matériel agricole, le Club Agri Rétro de Mons. Il en a été le vice-président pendant quelques années.

Il était content de nous annoncer qu'il allait passer le week-end chez sa fille Aurélie ou qu'il partait en vacances en camping-car avec Brigitte et ses deux petites-filles chéries.

Jean-Pierre avec, toujours, ton sourire et ta bonne humeur tu étais très apprécié de tous.

Nous ne t'oublierons jamais.



Le Président Laurent Domain

ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX - COMITE DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG

Partenaire OFAJ
DFJW



Nous avons prévu une réunion en fin d'année 2021, dès accord avec Fahrenkrug sur les dates de réception des français en 2022.

LA PÉRIODE ENVISAGÉE EST : DÉPART SAMEDI 30 JUILLET 2022 – RETOUR DIMANCHE 7 AOÛT 2022

On y est presque vous pouvez déjà noter ces dates ; mais il manque l'invitation officielle ; nous attendons donc encore un peu pour réunir les membres de l'association. Si, enfin, nous pouvions avoir cette fameuse invitation officielle avec des dates qui conviennent au plus grand nombre !!!

Néanmoins, lorsque les dates seront confirmées, le voyage restera conditionné au plan sanitaire COVID en œuvre au moment du départ. Nos adhérents et les amis qui nous attendent en Allemagne sont optimistes.

Il nous faudra prendre le risque en début d'année 2022 de choisir l'autocariste et retenir un bus pour partir. Dès que les dates seront définies, bien entendu ... un acompte devant être versé, nous restons prudents.

Ne vous y trompez pas ! Nous avons l'espoir et le moral car, là-bas à Fahrenkrug, ils se préparent ...

Comme cela ne nous est pas possible d'être plus précis au jour de l'impression de ce bulletin municipal de décembre, nous communiquerons par les réseaux et l'affichage.

Le BUREAU reconduit cette année et vous souhaite au nom de tous les adhérents très joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année et puisse 2022 voir, enfin, se réaliser nos rêves et nos projets !

Patricia BAZIRE et Patricia RANOUIL
les co-présidentes

Nadia CAILLAUD secrétaire et
Christophe TYRE secrétaire adjoint

Lucie CAILLAUD trésorière et
Benoit MAUFRAS trésorier adjoint



EPHAD JARDINS D'IROISE

Le Groupe Iroise Bellevie, Services et Résidences pour Seniors, vient de faire construire une nouvelle résidence médicalisée Les Jardins d'Iroise au 14, Avenue du Huit Mai 1945.

74 résidents accompagnés de 42 collaborateurs ont emménagé courant octobre dans cet établissement flambant neuf avec pour objectif de proposer une prise en charge novatrice en complément de celle dite traditionnelle :

la structure propose des approches spécifiques en accueillant entre

autres, des personnes âgées dépendantes, présentant des pathologies ou troubles psychiatriques. La résidence propose à chacun des résidents un projet de soin personnalisé, destiné à maintenir et optimiser les capacités corporelles, quels que soient la nature et le stade de la dépendance. Les Jardins d'Iroise proposent également une gamme de services à domicile : livraison de repas à domicile, adaptation de votre habitat à votre autonomie, prise en charge et nettoyage de votre linge, entretien de votre jardin...

Les Jardins d'Iroise d'Aigre :

Tél : 05 86 75 01 55



EPHAD HABRIOUX

Un nouveau minibus pour les résidents de l'EHPAD Habrioux grâce à « Plus de vie »

La Fondation « Hôpitaux de France » finance des projets dans les EHPAD afin d'améliorer le quotidien de nos aînés, notamment en soutenant le développement d'activités pour les personnes accueillies.

Les professionnels de l'EHPAD Habrioux ont présenté une demande de financement pour l'acquisition d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite.

Ce minibus de huit places passagers va permettre à l'équipe d'animation d'organiser des sorties culturelles et de loisirs : cinéma, exposition, restaurant, promenade en bord de mer, rencontre inter-établissements, courses hebdomadaires.

Madame FREYCHE, Directrice, explique que : « **le projet animation de l'EHPAD Habrioux est une action du projet d'établissement qui favorise le maintien de l'autonomie et de la vie sociale des résidents, met en avant le plaisir à travers la participation à des activités de loisirs et de découverte et valorise les capacités de chacun.** »



RÉUNION DU SIVOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU SECTEUR D'AIGRE 20 SEPTEMBRE 2021

Sylvie BRIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du Comité Syndical en date du 19 avril 2021.

Annette Bonnet, Directrice de l'école participe à la réunion.

Aurélien Jobet suppléante pour la Commune de Barbezières ne prend pas part au vote en présence des deux délégués titulaires

Point sur la rentrée scolaire 2021/2022 :

Annette Bonnet, Directrice de l'école maternelle présente les effectifs à la rentrée 2021/2022. 57 élèves au total, et prévision de 61 répartis de la façon suivante (25 TPS-PS, 20 MS et 16 GS) à la rentrée de janvier 2022.

Ressources humaines :

Recrutement de Lolita Bernard en contrat PEC : Suite à la démission de Marie Colasse en contrat PEC, un recrutement a été organisé. Suite aux entretiens individuels, Lolita Bernard a été retenue pour un CDD de 1 an, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, avec un taux de prise en charge de l'état de 80%. Le contrat a débuté le 30 août, pour que Lolita s'adapte à son poste avant la rentrée.

Convention santé et sécurité avec le centre de gestion : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail. Il propose également une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille. Il est proposé d'adhérer à cette nouvelle convention de services, qui se substitue aux conventions préexistantes.

Le SIVOS est adhérent au Service de médecine du Centre de gestion (en 2020 : 64.90 € x 4 agents = 259.60 €). Le calcul se fera sur la base de la masse salariale annuelle, au taux de 0.43 %, soit une cotisation annuelle de 260 € environ (peu d'incidence pour le SIVOS).

Accord du Comité Syndical.

Protection sociale du personnel :

Le SIVOS de l'école maternelle avait mandaté le centre de gestion de la Charente dans le cadre d'une consultation pour la protection sociale du personnel. Suite à cette consultation :

TERRTORIA MUTUELLE a été retenu pour le risque prévoyance

MNT a été retenue pour le risque santé.

Une partie des agents du SIVOS a fait le choix d'adhérer pour la garantie maintien de salaire. Le SIVOS avait décidé de participer à hauteur de 18 € mensuel par agent.

Le SIVOS doit autoriser le Président à signer la convention de participation pour le risque prévoyance (déjà mis en place dans la collectivité), maintenir ou réviser la participation (actuellement participation de 18 € pour un agent à temps)

A ce jour aucune participation de la collectivité en ce qui concerne le risque SANTE. Le Président propose d'étudier le risque SANTE pour le personnel et de le présenter lors d'une prochaine réunion.

Accord du Comité Syndical pour le maintien de la participation à 18 € pour la prévoyance et pour étudier l'adhésion sur le risque santé.

Règlement intérieur :

Le Maire présente les grandes lignes du règlement intérieur du personnel qui pourrait être transmis au comité technique du centre de gestion avant délibération.

Accord du Comité Syndical.

Situation budgétaire :

60 % des dépenses de fonctionnement réalisées au 20 septembre et 52 % des recettes.

Régularisation de la délibération fixant les participations des communes (emprunt court terme renégocié en long terme).

Le Président rappelle l'emprunt court terme qui a dû être renégocié en 2020 en emprunt à long terme, considérant les capacités financières limitées du SIVOS. Il convient d'approuver le montant des participations définies en 2020 par une délibération. Accord du Comité Syndical.

Convention avec la Commune d'Aigre pour les interventions des agents du service technique :

Le Président rappelle au Comité Syndical la convention du 19.02.2007 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition du personnel du service technique avec la Commune d'Aigre pour l'entretien du bâtiment et des espaces verts de l'école.

L'article 4 de la convention - conditions financières prévoyait le remboursement annuel à la commune d'Aigre, sur présentation d'un état annuel des dépenses. Le remboursement moyen annuel était d'environ 1500.00 €.

Les deux dernières années n'ont pas été facturées au SIVOS. Afin d'éviter des relevés d'heures et dans l'intérêt du SIVOS, le Président propose que le SIVOS de l'école maternelle verse annuellement un forfait annuel de 1000 €.

Le Comité Syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à signer une nouvelle convention.

Convention avec la Communauté de Communes pour l'utilisation du réfectoire durant les vacances scolaires.

Le Président rappelle au Comité Syndical la convention de mise à disposition du restaurant scolaire de l'école maternelle à titre gracieux avec la CDC Cœur de Charente pour l'utilisation du restaurant scolaire par le centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

La CDC demande à pouvoir installer un four dans la cuisine. En effet, l'EPHAD Habrioux ne pourra plus fournir les repas au centre de loisirs pendant la durée des travaux. Les repas seront livrés par la Sté API de Champniers et devront être réchauffés sur place. L'acquisition et l'installation du four seront à charge de la CDC Cœur de Charente. Le four pourra être utilisé par l'école maternelle.

Le Comité Syndical accepte l'installation du four dans les locaux de l'école maternelle et autorise le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la CDC Cœur de Charente le 27.10.2015, dans les conditions susmentionnées.

Aménagement de la bibliothèque

Le Président rappelle le projet adopté au budget 2021 et indique que la Directrice va présenter des propositions de devis. Il informe le Comité Syndical du rejet de la demande de subvention du département (pas de travaux). Franck Bonnet propose de redéposer le dossier au département (nouvelle équipe départementale). Une DETR a été accordée pour 2 739.00 €.

Mise en œuvre RGPD

Le SIVOS a souscrit à l'option « Accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » proposé par l'ATD 16. L'audit a été réalisé. Le Président présente l'analyse d'évaluation des risques et les préconisations formulées. Le compte-rendu d'audit sera envoyé aux membres du SIVOS, les mesures préconisées seront mises en œuvre.

Questions diverses :

- Le Président rappelle que CALITOM instaure la redevance spéciale pour les collectivités locales. Après négociation, la redevance s'élèvera à 539.00 € pour l'école maternelle. Le Comité syndical autorise le Pré-sident à signer la convention avec CALITOM. 1/3 de la somme sera réglé en 2022, 2/3 la deuxième année et la totalité en 2024.
- Le Président rappelle au Comité Syndical que le SIVOS verse annuellement une indemnité de secrétariat d'un montant de 457.35 € brut à Mesdames Justaud et Guigon et propose de verser à Madame Solène Lachaise la même somme. Accord du Comité Syndical.
- Depuis le 1er septembre le SIVOS de l'école maternelle est rattaché au poste comptable de Ruffec.
- Le Président indique qu'il y a un dépassement des crédits à l'article 60631 – produits d'entretien du bud-get, (prévu 3200 €, réalisés au 20/09/2021 : 3357.51 €) en raison d'une commande d'ajustement à faire pour le nettoyage des mains des enfants (savon – essuie-mains) liés au protocole sanitaire du COVID.
- Une demande de dérogation est parvenue par mail le jour même de la réunion, pour un enfant de Bessé. Aucun des deux parents ne travaille sur Aigre ou ses alentours. Le Comité Syndical émet un avis défavo-rable à cette demande et incite à se rapprocher de l'école de rattachement (Fouqueure).
- Une réunion a eu lieu le 30 août dernier concernant la création de « Pôle éducatifs ruraux ». Un courrier cosigné des Maires du secteur et des Présidents du SIVOS sera adressé à la Directrice de l'éducation nationale en Charente, favorable à des expérimentations (classe ULIS, classe orchestre) et demandant le maintien de la carte scolaire actuelle.
- Date des Conseils d'école Maternelle : 18 novembre – 10 mars 2022 et 9 juin 2022 (prévenir la CDC pour éviter les chevauchements avec les dates de Conseil communautaire)

BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE

OUVERTE EN SEPTEMBRE, LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ INAUGURÉE LE 22 OCTOBRE.

Vous y trouverez des romans, des albums, des BD, des documentaires, des CD mais aussi, bientôt, un espace multimédia où il sera possible de se connecter à Internet. Vous avez également la possibilité d'adhérer gratuitement à Sésame, la bibliothèque numérique de Charente.

La bibliothèque, au-delà du livre, est un lieu de vie et de convivialité, un lieu où l'on peut se rencontrer, échanger. Rejoignez-nous !

Régulièrement, des animations sont proposées : des rencontres de lecteurs, des ateliers créatifs, numériques avec les enfants, les adultes, la venue d'illustrateurs, de conteurs, des histoires racontées.

Le fonds des 11000 documents acquis par la Communauté de communes Cœur de Charente ou prêtés par le Service Départemental de la Lecture, est réparti sur les 3 sites : Aigre, Tusson et Saint-Fraigne. Vous pouvez les retrouver sur le catalogue sur Internet : <http://coeurdecharente.bibli.fr>

La bibliothèque est ouverte à Aigre mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h, mercredi de 14h à 18h et vendredi de 16h à 18h, à Tusson mardi de 16h à 18h et samedi de 14h à 16h, à Saint-Fraigne mercredi de 10h à 12h.

[L'inscription est gratuite.](#)

La Bibliothèque à Aigre est située 3, rue froide

Pour tout renseignement 05 86 75 01 40 / 07 71 35 15 53

bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

La page Facebook <https://www.facebook.com/bibliothequecoeurdecharente>



L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) SE POURSUIT



Après de nombreux temps d'échanges avec les élus et les partenaires, et un travail important sur le terrain, l'élaboration des pièces réglementaires se poursuit.

Trois grands documents avec lesquels les autorisations d'urbanisme devront être conformes ou compatibles sont en cours de finalisation :

le document graphique qui définit les zones (Urbaines, A Urbaniser, Agricoles, Naturelles et forestières) et les secteurs soumis à des prescriptions particulières, le règlement écrit qui fixe les règles en matière d'occupation et d'utilisation du sol et d'aspect extérieur des constructions et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui établissent un cadre pour l'aménagement des futurs secteurs de projet.

Ces pièces réglementaires traduisent le projet politique de la communauté de communes exposé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et respectent les lois et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Ruffécois.

Des principes objectifs ont également été établis pour que ce PLUi soit cohérent à l'échelle des 51 communes (exemples : critères communs pour délimiter les zones urbaines, règles communes en matière de constructibilité dans les zones Agricoles et Naturelles).

Ils permettront de justifier le projet auprès des partenaires et de la population. Des temps d'échanges sont, à ce titre, organisés tout au long de la démarche et jusqu'à l'arrêt du PLUi prévu courant du premier semestre 2022.

Des réunions publiques seront organisées en début d'année 2022 pour recueillir vos remarques.

D'ici là, si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, n'hésitez pas à venir compléter le cahier de suggestions présent en mairie ou à faire vos propositions sur l'adresse mail : plui@coeurdecharente.fr.

SMABACAB

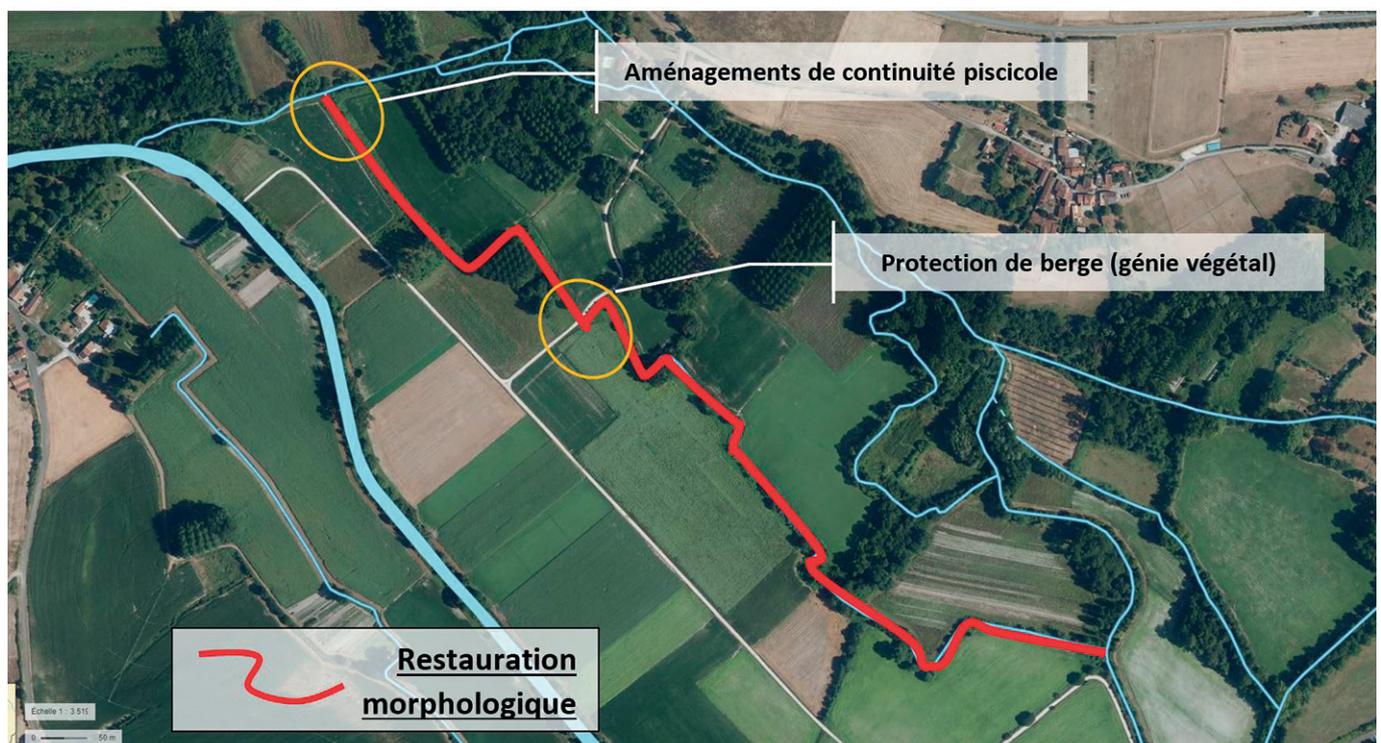
TRAVAUX DU RUISSEAU DE LA PLAINE D'AIZET

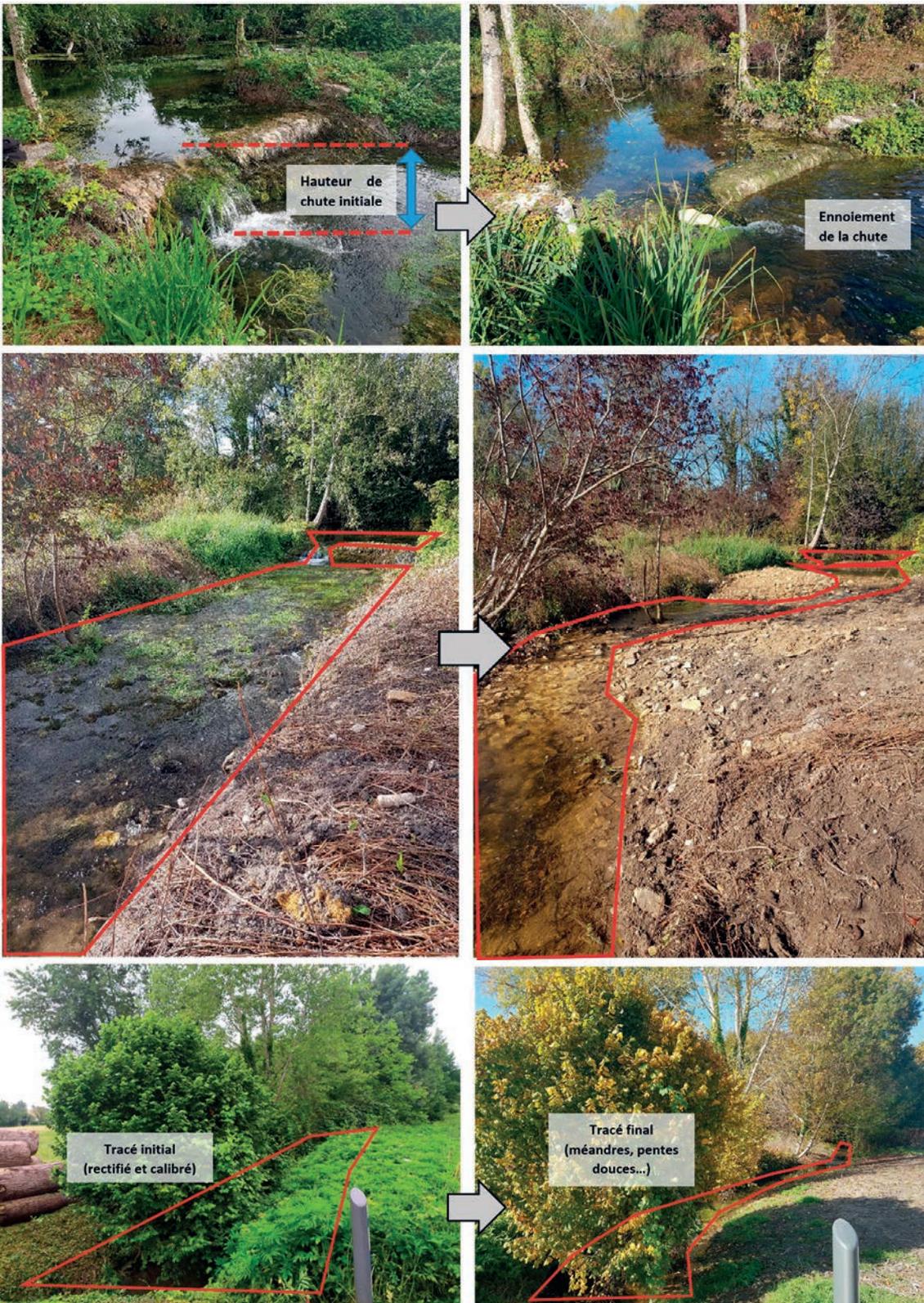
La morphologie d'un cours d'eau conditionne la qualité des habitats qui permettent d'y accueillir les écosystèmes aquatiques. Plus elle est diversifiée, plus la biodiversité d'un cours d'eau est importante. Sur nos territoire la morphologie a souvent été mise à mal par d'anciens travaux hydrauliques qui ont canalisé les écoulements par le passé (recalibrage, rectification, curage...). Le SMABACAB réalise donc régulièrement des travaux visant à diversifier la morphologie des cours d'eau, avec pour objectifs de retrouver un milieu colonisé par une faune aquatique abondante

Sur la commune de Marcillac-Lanville, le ruisseau traversant la plaine d'Aizet présentait des tronçons très homogènes et peu accessibles pour la faune piscicole. Le SMABACAB s'est donc attaché à diversifier les courants, les hauteurs d'eau, la luminosité et la granulométrie. Nous espérons donc un retour global de la biodiversité sur ce secteur dans les prochaines années.

La régie a aussi mis en place des ouvrages de type radiers afin d'améliorer le franchissement piscicole en amont du cours d'eau (présence d'un déversoir difficilement franchissable). Ces radiers successifs permettent d'étaler la pente sur une plus longue distance.

Le SMABACAB a aussi profité de ces travaux pour réaliser une restauration de berge en génie végétal, afin de stabiliser la rive attenante à un pont communal.





Chloé GISLOT, qui était en poste au SMABACAB depuis janvier 2019 en tant que technicienne zones humides, vient de quitter le syndicat, pour se rapprocher de sa Touraine natale.

Son arrivée au sein du SMABACAB aura énormément apporté pour positionner la structure comme un acteur majeur dans la préservation et la reconquête des zones humides du territoire.

De par son assiduité et sa rigueur, elle aura su mettre sur pied et lancer une stratégie globale de revalorisation de ces milieux, qui représentent un fort enjeu dans la reconquête de la qualité des écosystèmes aquatiques et de la ressource en eau.

Son passage au SMABACAB aura permis l'acquisition de près de 7 ha en zones humides placés en bail rural à clauses environnementales, et la constitution d'une réserve foncière de plus de 10 ha, destinés à être échangés contre des parcelles en zone humide.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans la suite de ses projets et dans sa nouvelle structure à laquelle, nous en sommes convaincus, elle apportera beaucoup.



Pour la remplacer, le SMABACAB a recruté **Noémie AUFFRET** qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} octobre 2021.

Auparavant stagiaire au SMABACAB, elle a postulé à l'offre de recrutement et su faire valoir son travail déjà effectué au sein du syndicat auprès de Chloé GISLOT et sa connaissance déjà développée du territoire.

Titulaire d'un Master 2 « Biodiversité, écologie, évolution » parcours « Biodiversité et suivis environnementaux », elle a activement travaillé avec sa prédécesseure afin de reprendre les dossiers en cours dès que sa prise de fonctions le lui a permis.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe !

n.auffret@smabacab.fr - Tél. : 06 78 77 62 71

« UNISSONS NOS FORCES » (liste menée par Renaud Combaud)

Chères Aigrinoises et chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,

La fin de l'année 2021 approche, moment opportun pour tirer le bilan de l'année passée. L'activité municipale bat son plein, pour des actions parfois simples mais importantes pour le quotidien (une voirie entretenue, une difficulté résolue avec tel ou tel organisme...), ainsi que pour des projets structurants pour notre commune. Les idées ne manquent pas (distributeur de billets, Espace France Services, réouverture de commerces comme « La Cagouille » à Villejésus...), mais il faut savoir s'armer de patience, notamment face aux procédures administratives. Nous veillons aussi aux finances communales, en économisant lorsque cela est possible, afin de pouvoir mieux allouer les fonds au service de tous.

Nos projets avancent, et nous souhaitons ici saluer le travail de tous les agents communaux qui, par leurs connaissances et leurs compétences, contribuent à ces belles réalisations, aux côtés de vos élus municipaux.

A titre d'illustration, depuis le mois d'août, un nouveau service est proposé par votre municipalité avec le distributeur de billets, que nous avons installé en partenariat avec la société Loomis dans les locaux de l'ancienne quincaillerie Dard. Le distributeur, qui a été habillé aux couleurs de la commune, a même été couronné « plus beau distributeur de billets de France », et a eu les honneurs de la presse locale et nationale !

Au-delà des grands projets, d'autres initiatives sont engagées par votre municipalité pour améliorer votre quotidien. Au sein de l'Espace France Services, vous bénéficierez par exemple d'une permanence des impôts, dont nous ne disposions plus depuis le départ de la Trésorerie. Des séances de cinéma vont être organisées tous les mois, le deuxième mercredi après-midi, ouvertes à tous et à un tarif abordable. A la suite d'une demande forte des habitants, deux bacs à verre supplémentaires ont été installés, l'un en cœur de bourg à Villejésus, l'autre rue de l'Église à Aigre. Des composteurs collectifs rue Basse complètent ceux qui étaient dans l'Espace Martin à Aigre. La politique de fleurissement se poursuit, pour l'embellissement de notre commune. Et ce ne sont que quelques exemples !

Nous demeurons toujours à l'écoute de toutes les idées, et espérons partager prochainement des moments conviviaux avec vous, lorsque le contexte sanitaire nous le permettra.

Dans l'attente, nous vous souhaitons un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année !

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (liste menée par Amandine Guillaume)

Elus d'opposition depuis 18 mois, nous travaillons assidûment pour tous les Aigrinois(es) et Villesalémois(es) et nous avons à cœur de représenter nos électeurs du dernier scrutin municipal.

Nous sommes présents aux réunions de commissions et de conseil où nous participons activement, posons des questions et donnons des avis.

Nous suggérons la tenue plus régulière de réunions de la commission des finances au vu de l'importance des nombreux investissements en cours.

Nous continuons d'avoir des idées et des projets pour notre belle commune.

Nous nous réjouissons par avance de vous retrouver au cours de l'année 2022 lors des manifestations organisées par nos associations.

Meilleurs vœux de bonheur et santé!

MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE
PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr. Cynthia et Dr. Christian RIEUTORD

2 a - Rue Traslefour 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 22 91

Dr. Jacques TRAWALÉ

20 - Grande Rue 16140 Aigre

Tél : 05 45 21 32 24

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

2 A - Rue Traslefour

Sur rendez-vous

Tél. : 05 16 09 51 70

Dr. Alain DUBOST

Dr. Karim AKEL

Dr. Pierre LAMBERT

PHARMACIE DU PAYS D'AIGRE

Dr. Vincent NEGRET

25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-19h

INFIRMIÈRES

Christine LARRÈRE, Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Cyrielle NEAU

Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91

Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES sur rendez-vous et soins à domicile

Catherine LARCHER : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Vincent RADIGUET : Ostéopathe sur rendez-vous - Tél. : 06 37 81 50 54

SAGE-FEMME

Géraldine FONTANAUD

Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

DIÉTÉTICIENNE

Anne BLENEAU

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 62 60 55 95

CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE

Dr. Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus

Tél. : 05 45 21 16 78

PSYCHOLOGUE

Andrew LAGARDE

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 85 45 76 06

PÉDICURE-PODOLOGUE

Marine FRUY

3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre

Sur rendez-vous et soins à domicile

Tél. : 05 45 21 15 79

TRANSPORT PROFESSIONNEL

TAXI Karine BOUYER - Le Bilboquet

3, Place de l'Hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél. : 05 45 21 39 22

AMBULANCES AIGRINOISES

37 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 13 53

PERMANENCES À LA MAIRIE D'AIGRE

Conciliateur de justice

1^{er} ET 3^e JEUDI DE CHAQUE MOIS 10h00 À 12H00
(SANS RENDEZ-VOUS)



Conseillers départementaux
Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

JANVIER À JUIN 2022

JEUDI 17 FÉVRIER - JEUDI 17 MARS - JEUDI 28 AVRIL
JEUDI 19 MAI - JEUDI 16 JUIN
De 10h00 À 14h00

Belle Année 2022



Directeur de la publication : Renaud COMBAUD
ISSN : 2727 - 1285 - © Mairie d'Aigre - Décembre 2021
Imp. Joulé - 34, rue Charles - 16230 Mansle
Le contenu des textes, engage uniquement la responsabilité des auteurs.
Votre imprimeur agit pour l'environnement.
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES

AGENDA

1^{ER} SEMESTRE 2022

JANVIER

Dimanche 2 – Loto pour Tour du Pays d'Aigre
Dimanche 9 – Loto Chasse Aigre

FÉVRIER

Vendredi 4 février - Conseil Municipal
Dimanche 6 – Loto ADMR
Dimanche 13 – Loto pour le Tour du pays d'Aigre
Dimanche 20 – Loto « Tout pour les animaux »
Dimanche 27 – Loto Chasse Aigre

MARS

Vendredi 4 mars - Conseil Municipal
Dimanche 6 – Loto des Anciens Combattants
Samedi 12 – Théâtre Jeunesse et Loisirs
Dimanche 20 – Loto APEL Notre-Dame
Dimanche 27 – Loto Jeunesse et Loisirs

AVRIL

Vendredi 1^{er} avril - Conseil Municipal
Dimanche 3 – Loto Chasse d'Oradour
Dimanche 10 – 1^{er} tour Election Présidentielle
Dimanche 17 – Loto ASA
Lundi 18 – Loto ASA
Dimanche 24 – 2^e tour Election Présidentielle

MAI

Vendredi 6 mai - Conseil Municipal
Dimanche 8 – Commémoration du 8 mai 1945
Dimanche 15 – Loto GIC de Tusson
Samedi 21 et dimanche 22 – 49^e Foire exposition
Jeudi 26 – Loto ASA

JUIN

Vendredi 3 juin - Conseil Municipal
Dimanche 12 – 1^{er} tour Elections Législatives
Samedi 18 – Commémoration appel du 18 juin
Dimanche 19 – 2^e tour Elections Législatives